

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



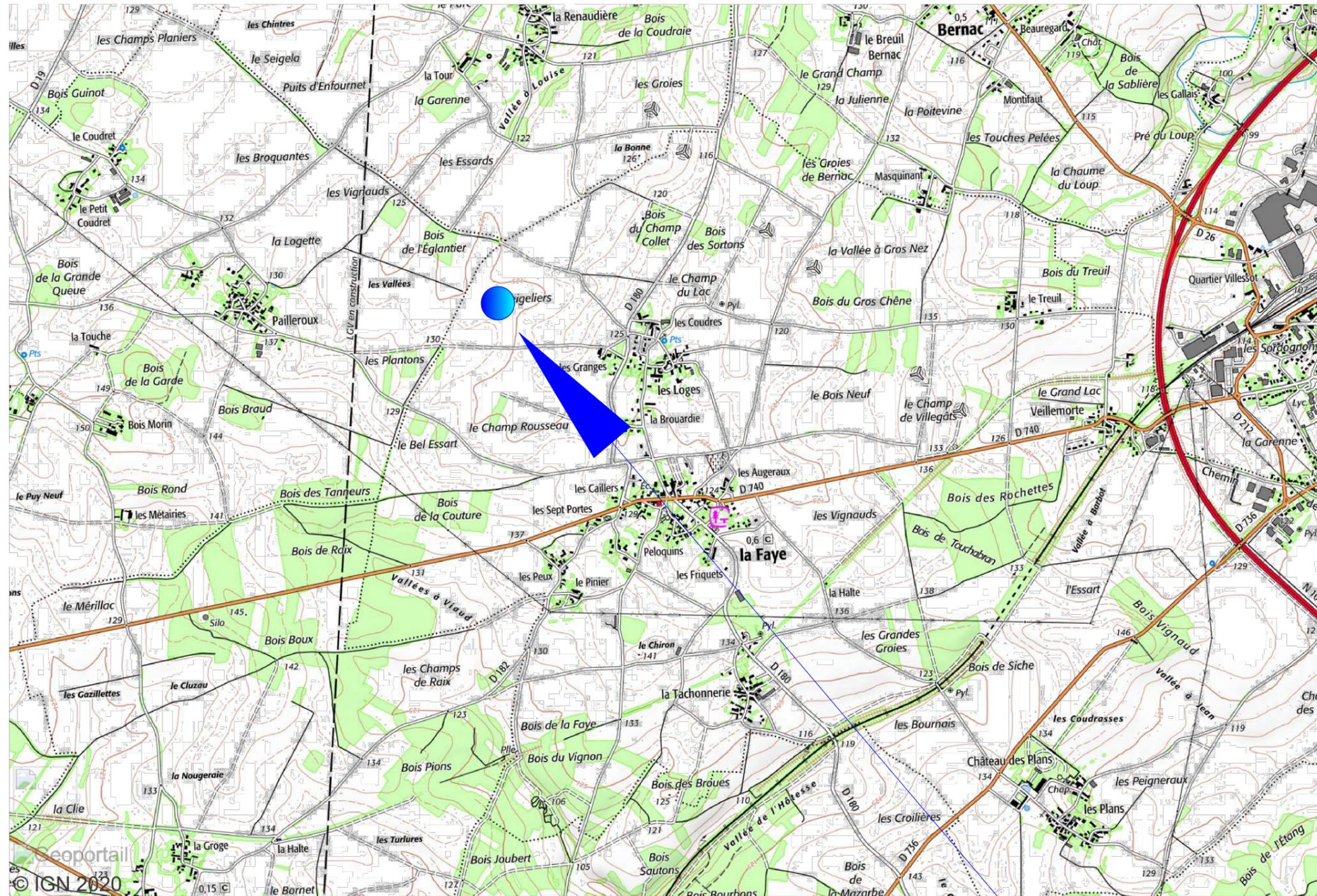
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé, 86000 POITIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.85@wanadoo.fr

Madame SARRAZIN

Lieu-dit : " Les Segeliers "
16700 - LA FAYE

**Construction d'une serre photovoltaïque
de type abris climatique**



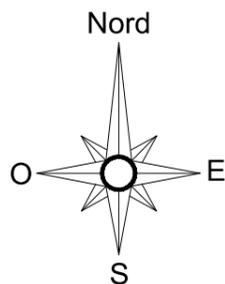
PROJET

03/11/2020 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POLIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers "			
		16700 - LA FAYE			

CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Parcelles de l'exploitation
à proximité

Limite de l'unité foncière concernée
par le projet

Département :
CHARENTE

Commune :
LA FAYE

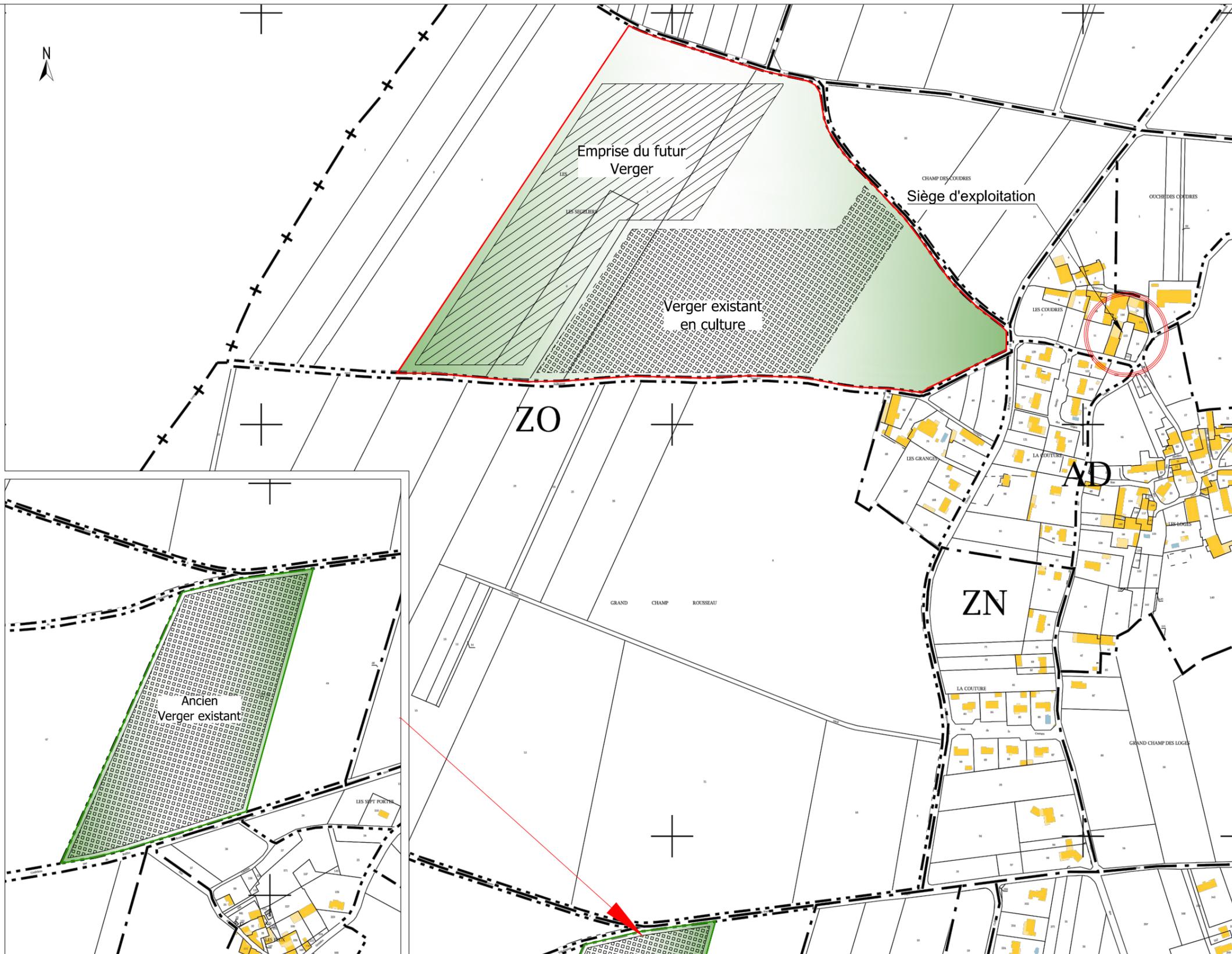
Section : ZO
Feuille : 000 ZO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 03/11/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue
de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax 0545975861



03/11/2020
1/5000
RPR
PC 1

Plan de situation

Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Madame SARRAZIN
Lieu-dit: " Les Segeliers "
16700 - LA FAYE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m et 12m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Verger existant
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

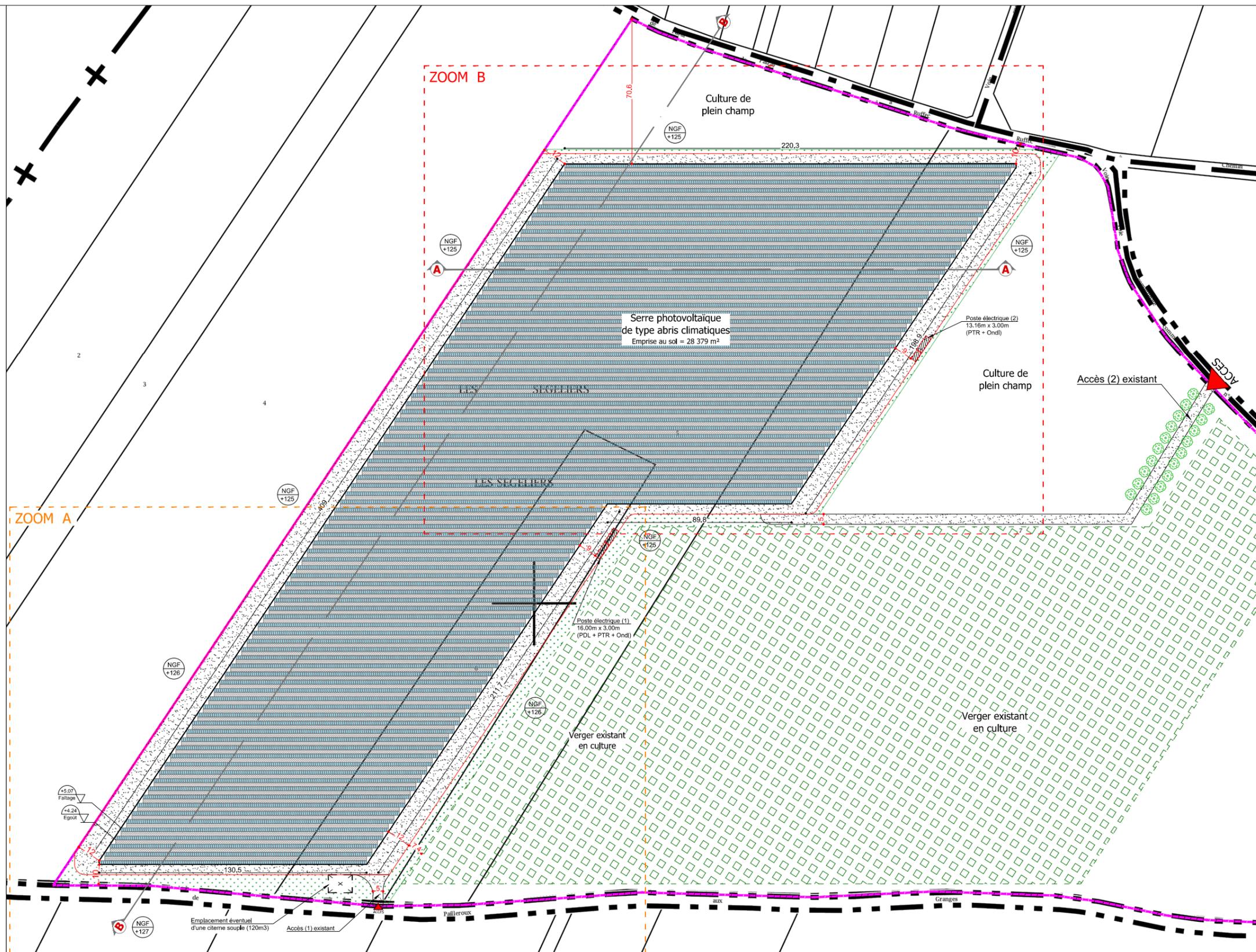
Département : CHARENTE
 Commune : LA FAYE

Section : ZO
 Feuille : 000 ZO 01

Date d'édition : 07/07/2020
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 PTGC
 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la Combe 16025
 16025 ANGOULEME CEDEX
 tél. 0545975700 -fax 0545975861



02/11/2020 1/2000 RPR PC 2	Plan de masse	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE				

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m et 12m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Verger existant
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
CHARENTE

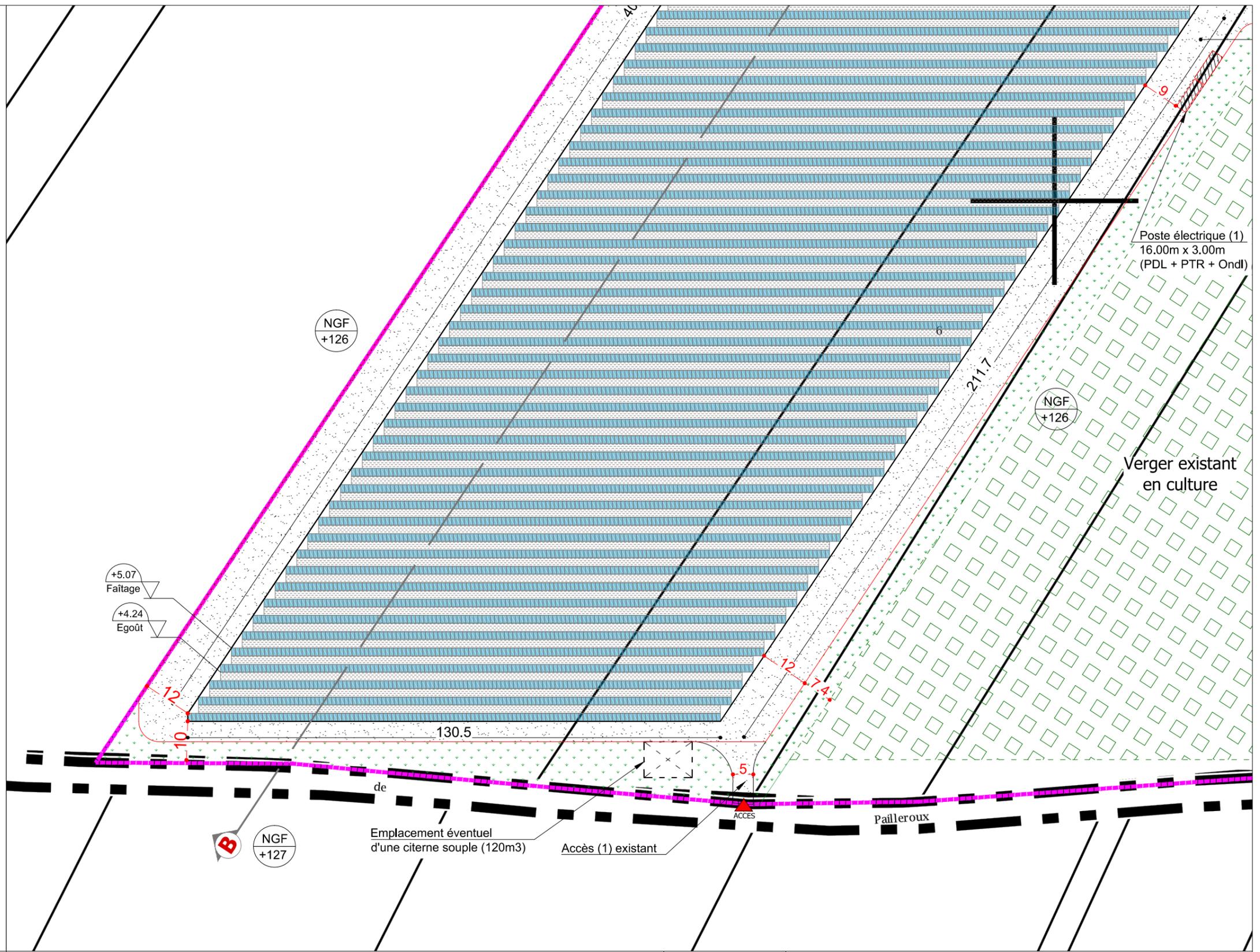
Commune :
LA FAYE

Section : ZO
Feuille : 000 ZO 01

Date d'édition : 07/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue
de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax 0545975861



02/11/2020
1/1000
RPR
PC 2

Plan de masse - Zoom A

Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé 85000 POUILLEY
tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr



Madame SARRAZIN
Lieu-dit: " Les Segeliers "
16700 - LA FAYE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m et 12m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Verger existant
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
CHARENTE

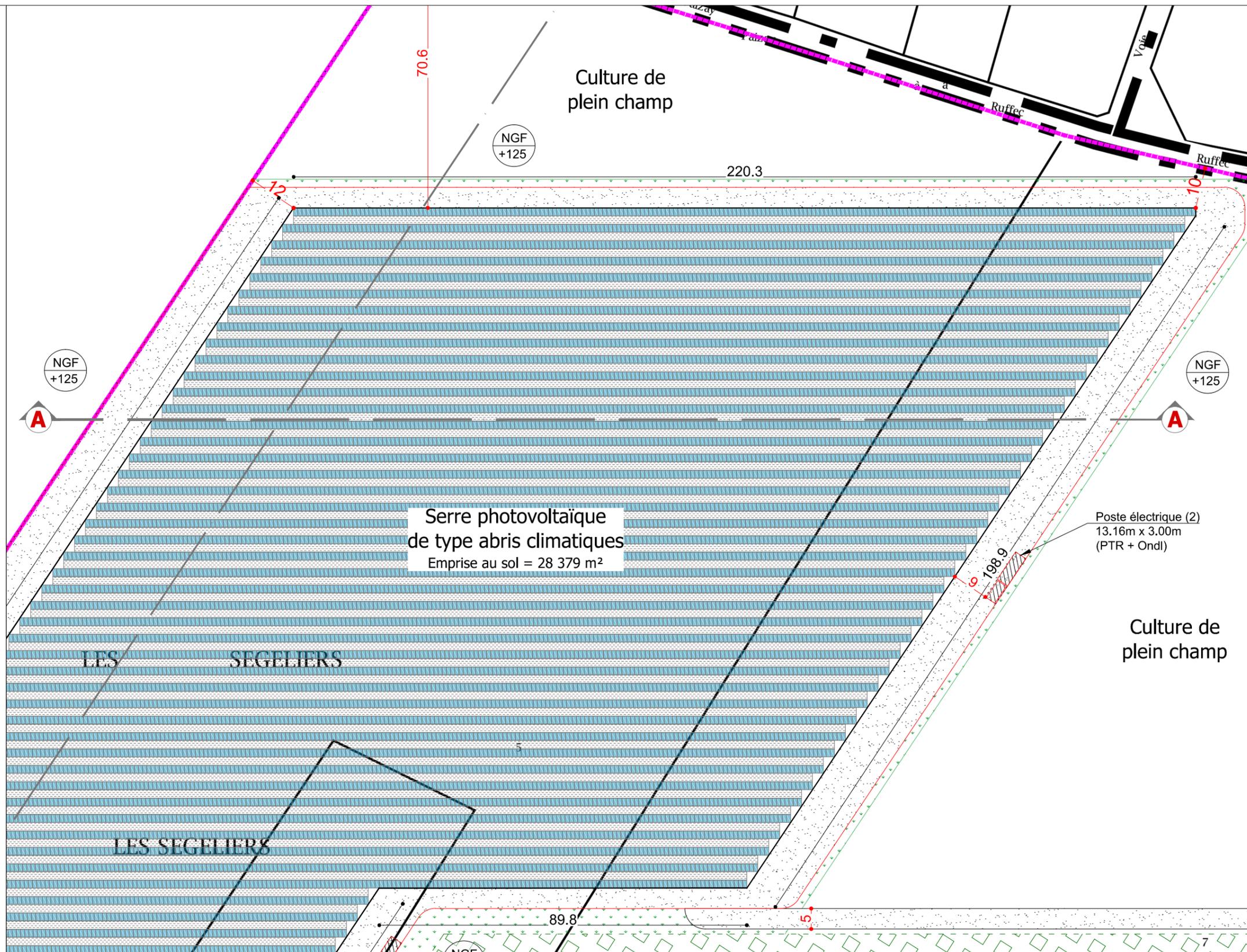
Commune :
LA FAYE

Section : ZO
Feuille : 000 ZO 01

Date d'édition : 07/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax 0545975861



02/11/2020	Plan de masse - Zoom B
1/1000	
RPR	
PC 2	

Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé 35000 POULIERS
tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr



Madame SARRAZIN
Lieu-dit: " Les Segeliers "
16700 - LA FAYE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m et 12m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Verger existant
-  Limites de propriété
-  Hauteur faîtaige+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
CHARENTE

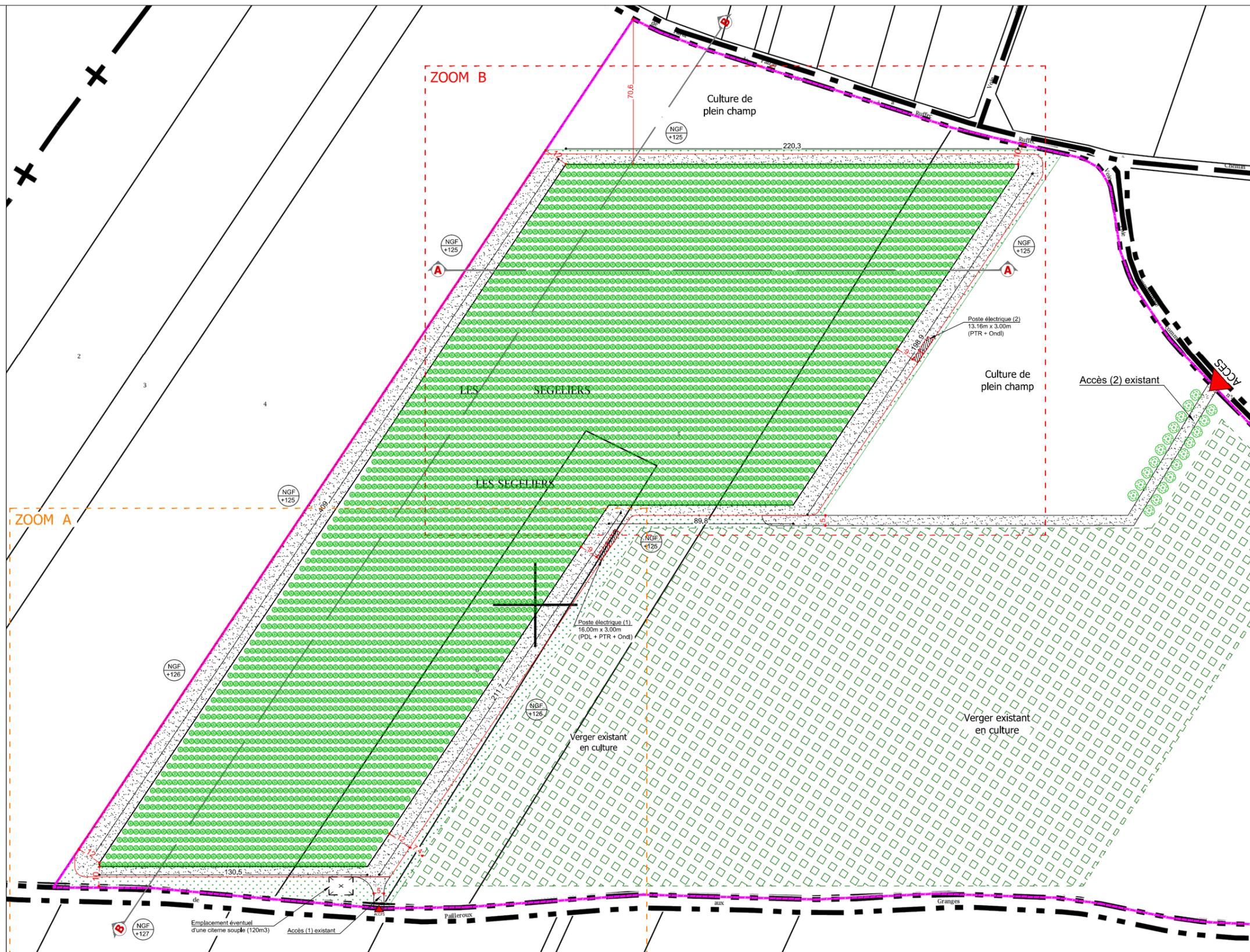
Commune :
LA FAYE

Section : ZO
Feuille : 000 ZO 01

Date d'édition : 07/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax 0545975861



03/11/2020
1/2000
RPR
PC 2

Principe de plantation

Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé / 35000 POULIERS
tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr



Madame SARRAZIN
Lieu-dit: " Les Segeliers "
16700 - LA FAYE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m et 12m)
-  Future division cadastrale
-  Terrain enherbé
-  Verger existant
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)

Département :
CHARENTE

Commune :
LA FAYE

Section : ZO
Feuille : 000 ZO 01

Date d'édition : 07/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax 0545975861



02/11/2020
1/2000
RPR
PC 2

Plan de masse

Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé 85000 POUILLEY
tél: 06 50 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

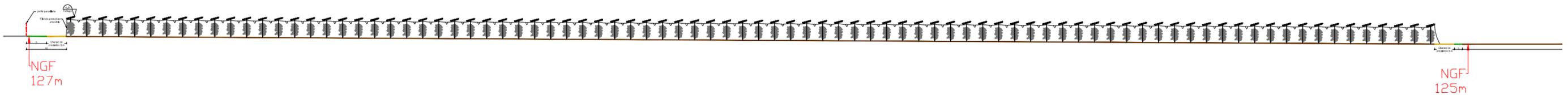


Madame SARRAZIN
Lieu-dit: " Les Segeliers "
16700 - LA FAYE

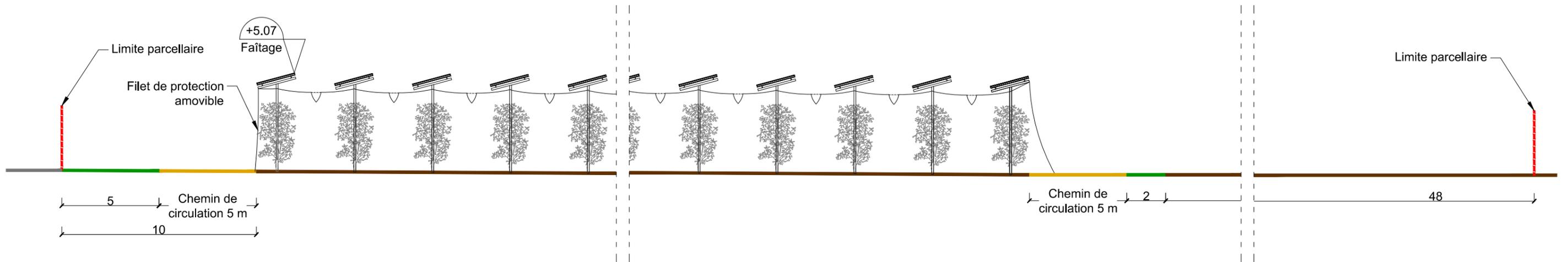
ETAT INITIAL - COUPE AA - Ech 1/1000



ETAT FINAL - COUPE AA - Ech 1/1000



ETAT FINAL - COUPE AA - Ech 1/200

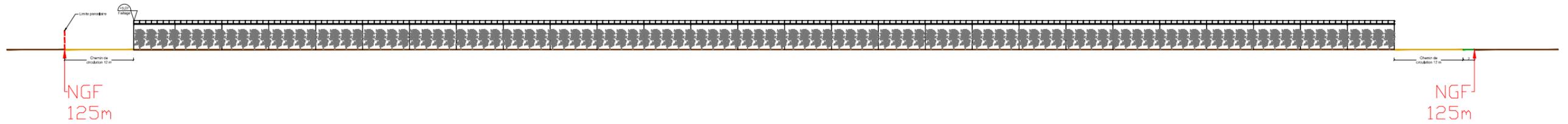


19/11/2020 1/1000 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

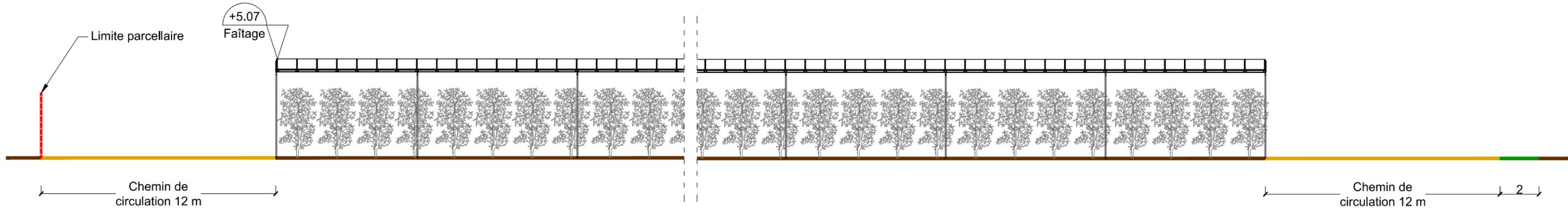
ETAT INITIAL - COUPE BB - ECH 1/750



ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/750

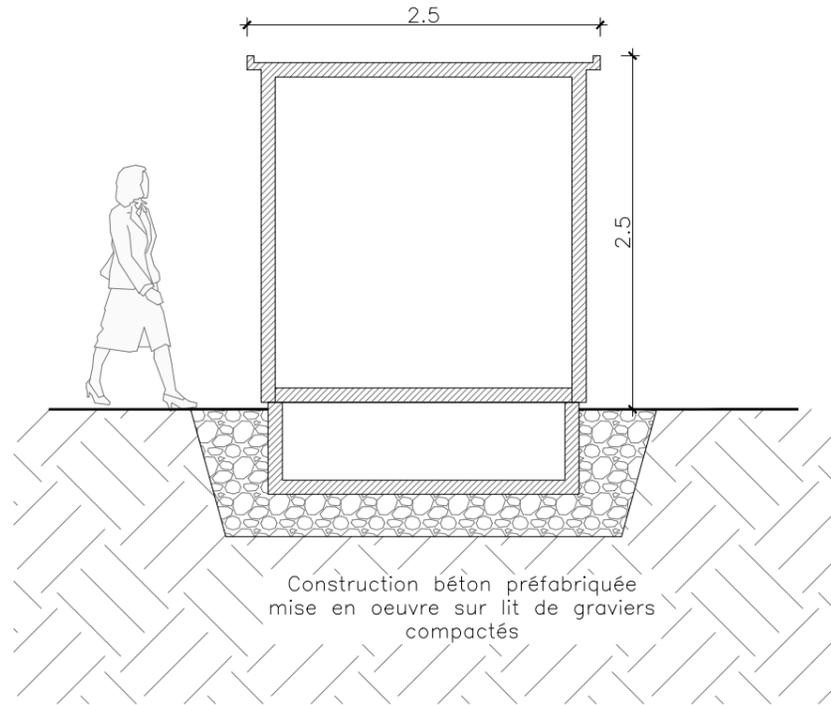


ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/200



19/11/2020 1/500 et 1/750 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailles / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Madame SARRAZIN			
		Lieu-dit: " Les Segeliers "			
		16700 - LA FAYE			
<p><small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small></p>					

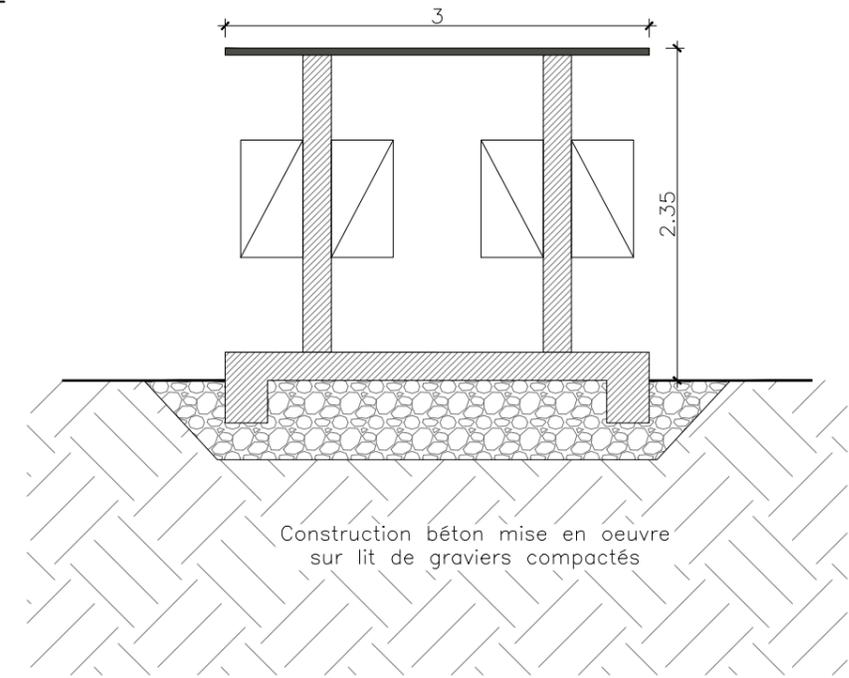
PTR + PDL : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



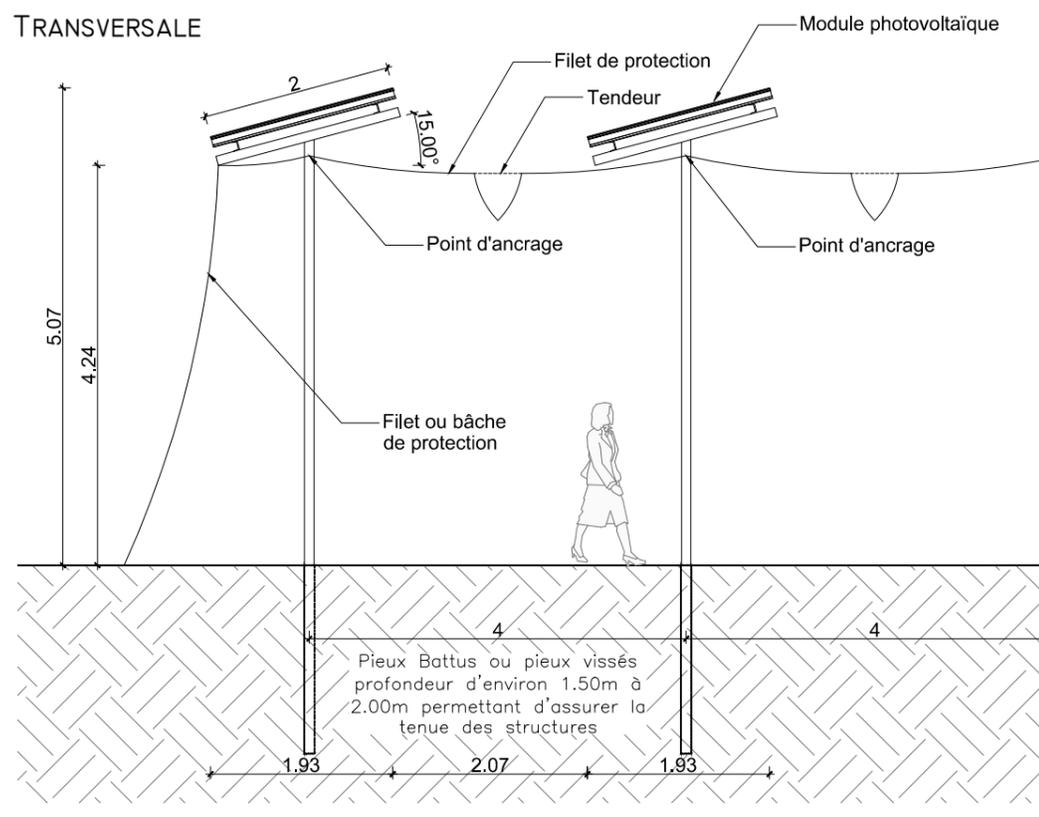
Les modèles du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) et le support des onduleurs (Ondl) sont donnés à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

SUPPORT ONDULEURS : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



STRUCTURES : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



19/11/2020 1/50 et 1/75 RPR PC 3	Plan de coupe des constructions	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Madame SARRAZIN			
		Lieu-dit: " Les Segeliers "			
		16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques 16700 – LA FAYE
PC 4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET
	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p> 



CONSTRUCTION D'UNE SERRE PHOTOVOLTAÏQUE DE TYPE ABRIS CLIMATIQUES

Emprise au sol : 28 379 m²

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de LA FAYE (16700), au lieu-dit « Les Segeliers ».

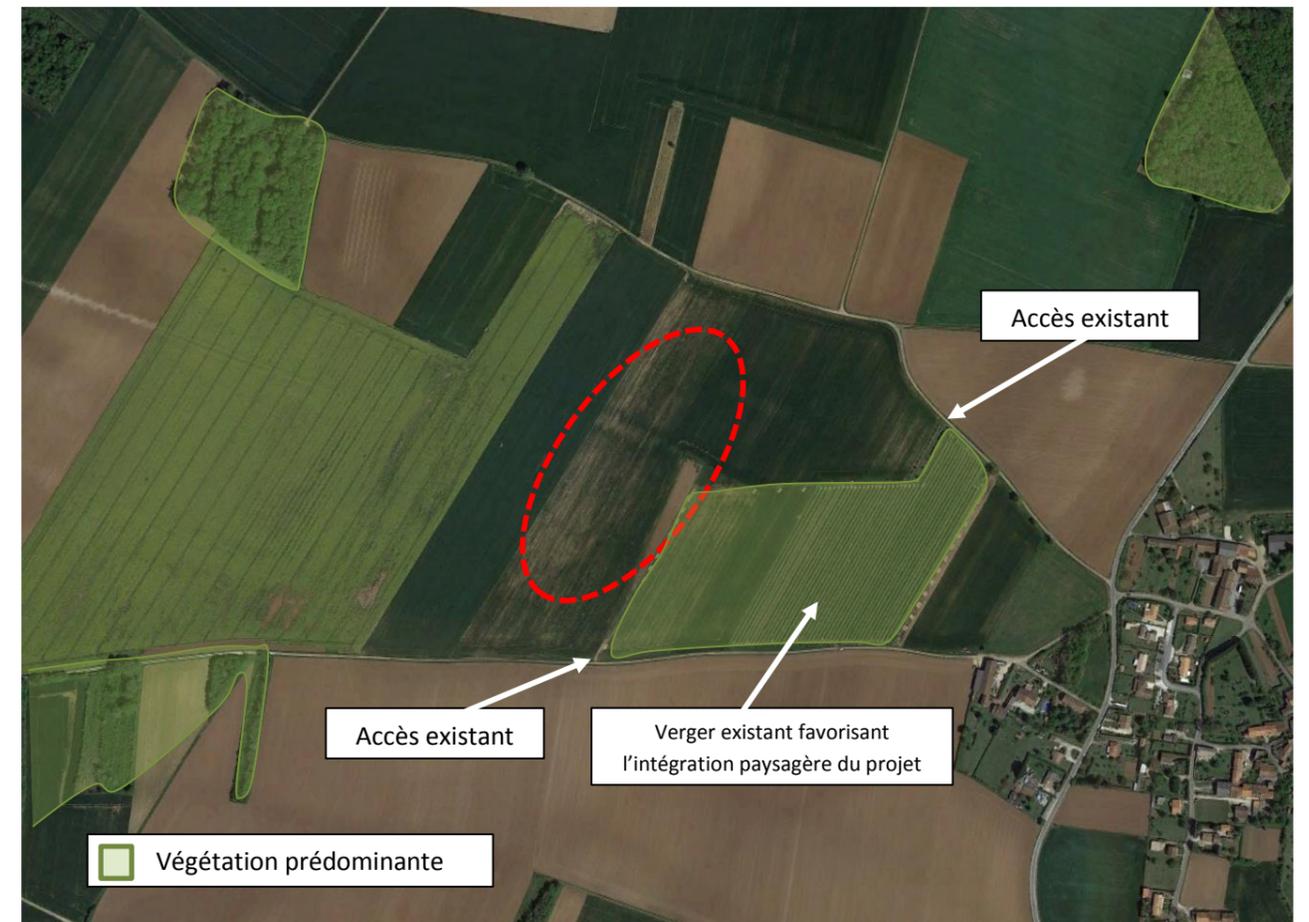
Situé au nord-ouest de la commune, entre parcelles agricoles exploitées par des tiers et parcelles exploitées par Madame SARRAZIN, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'unité foncière est en partie dissimulée par le verger existant et éloigné des habitations tierces, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain est actuellement utilisé pour de la culture de céréales et possède deux accès qui sont existants depuis les deux chemins ruraux (nord et sud). Les accès au terrain resteront inchangés.



I. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre photovoltaïque de type abris climatiques sera implantée sur les parcelles n°5, 6 et 7 de la section ZO au lieu-dit « Les Segeliers » sur la commune de LA FAYE.

Elle permettra à l'exploitant de remplacer le verger existant à 800m au sud du projet dont les arbres sont très anciens et sont progressivement arrachés car très peu productifs. (Voir dossier agricole)

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles.

La construction s'implantera en zone A (agricole), qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Le règlement du plan local d'urbanisme de la commune sera appliqué et respecté.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La construction sera en retrait de l'emprise publique (route et départementale) ainsi que des habitations tierces.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

Le verger existant participera à l'intégration paysagère du projet, afin de couper la visibilité depuis le hameau à l'Est.

III. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, deux postes électriques seront implantés à proximité du projet.

Le poste 1 sera composé d'un poste de transformation et de livraison et d'un support pour les onduleurs, il aura une emprise au sol total de 44.00 m² et une surface plancher de 15.96 m².

Le poste 2 sera composé d'un poste de transformation et d'un support pour les onduleurs, il aura une emprise au sol total de 36.50 m² et une surface plancher de 9.66 m².

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 6.18 MW. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès du gestionnaire de réseaux.

❖ Evacuation :

Les eaux pluviales ne seront pas collectées par le projet, et s'infiltreront naturellement dans le sol comme actuellement.

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Un emplacement est prévu pour implanter une citerne souple pour la défense incendie dans le cas où les services du SDIS le demandent.

Un chemin périphérique sera créé permettant de faire le tour de la serre. (voir PC2)

L'accès au terrain est existant et carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.



IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de Madame SARRAZIN fera l'objet d'un bail à construction. Les propriétaires de l'ensemble des parcelles le resteront mais donneront à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire la serre.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

II. DESCRIPTIF DES SERRES :

❖ Mode constructif :

Les serres photovoltaïques de type abris climatiques sont constituées d'une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection à plus de 4 mètres de hauteur ainsi que des panneaux photovoltaïques au-dessus des filets.

Les panneaux photovoltaïques et les filets assurent une protection intégrale des arbres, contre les intempéries (grêle, gel, coups de chaud, ...).

Les dimensions en hauteur seront au minimum de 4,24 m en partie basse et de 5,07 m en partie haute.

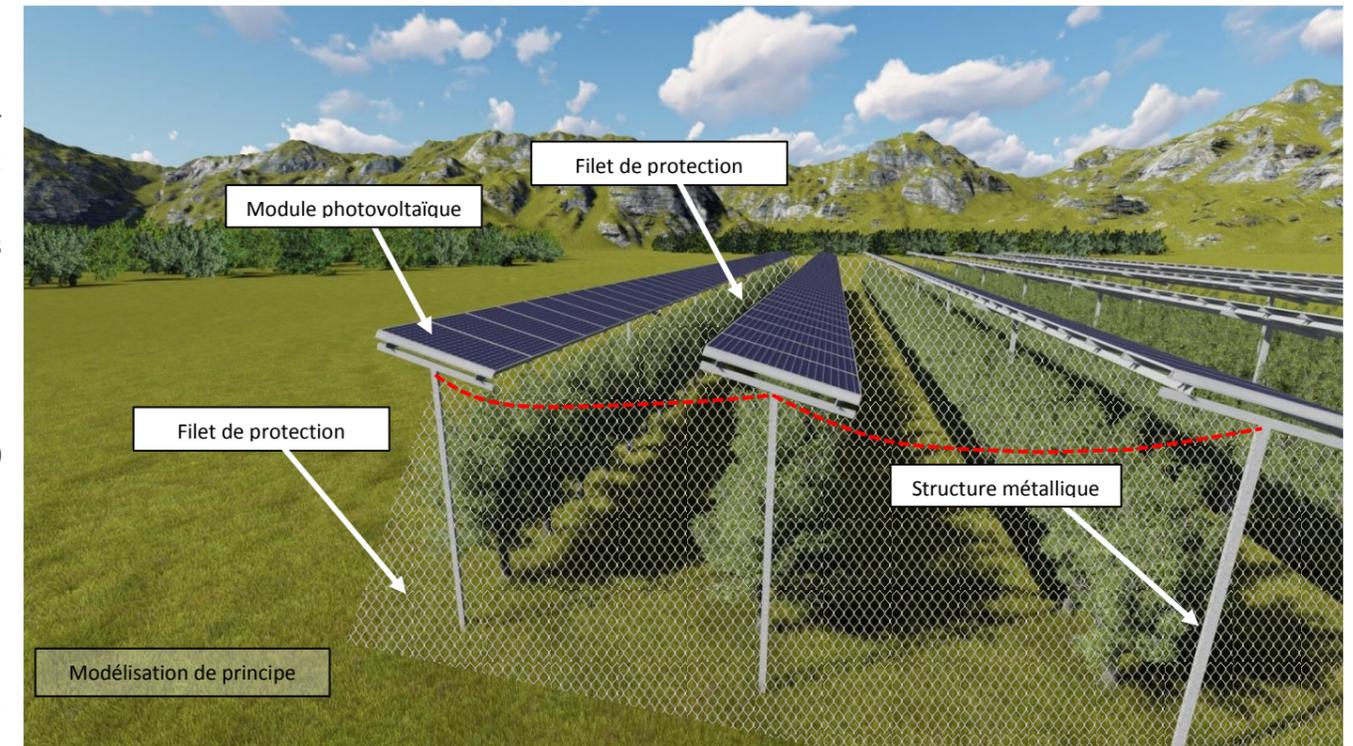
La largeur d'une structure est de 1,93 m (projetée au sol).

La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle et variera entre 130.50 m et 220.30 m.

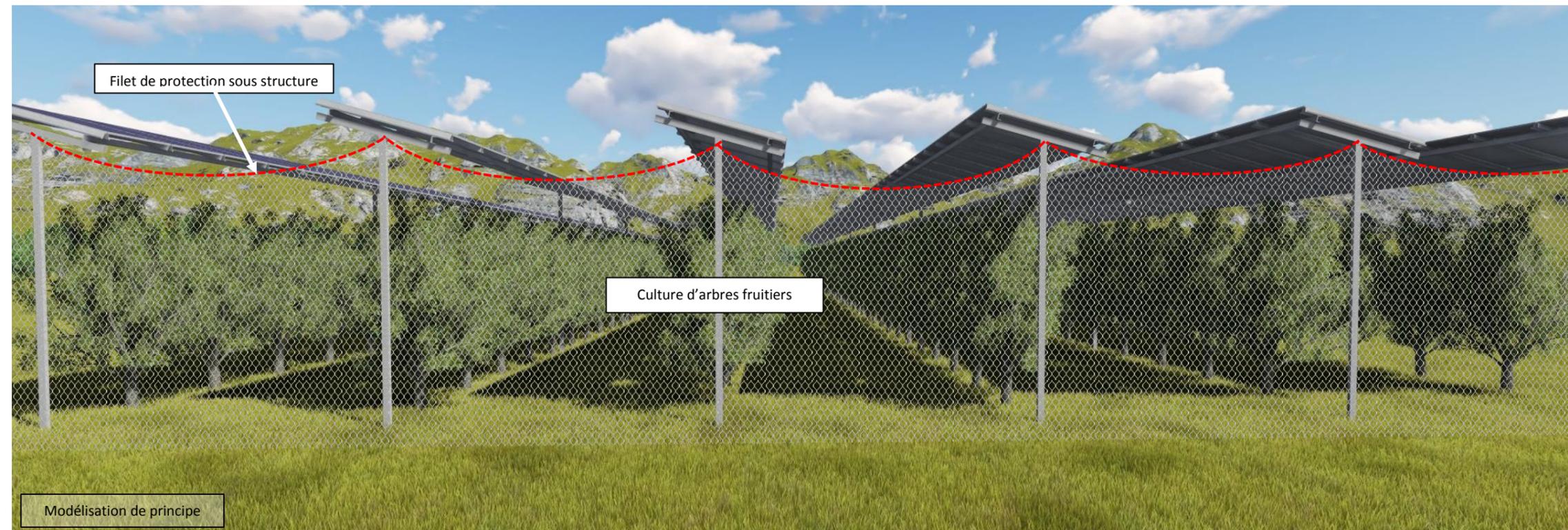
Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

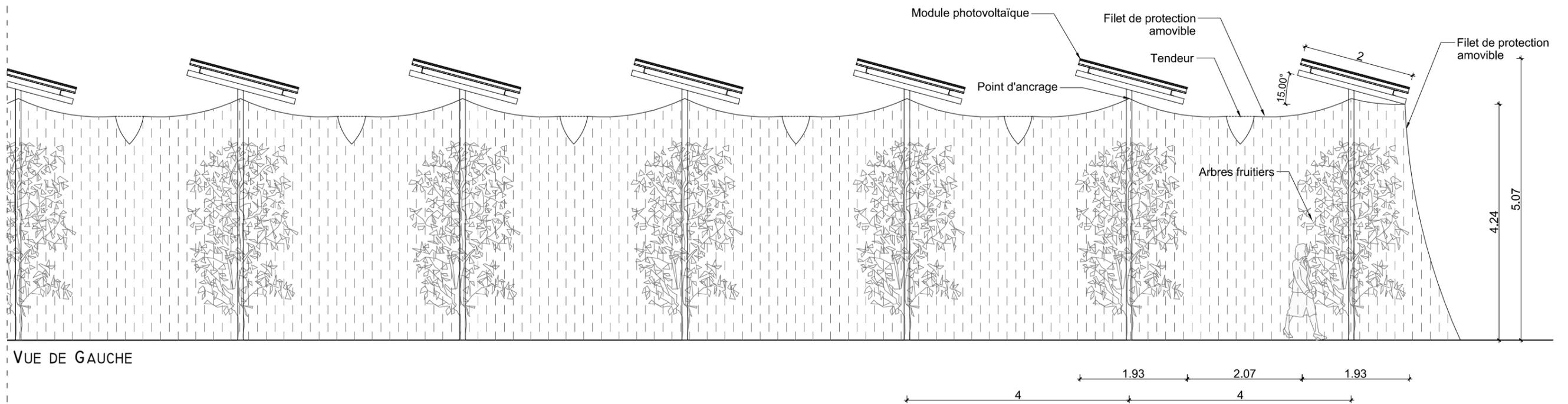
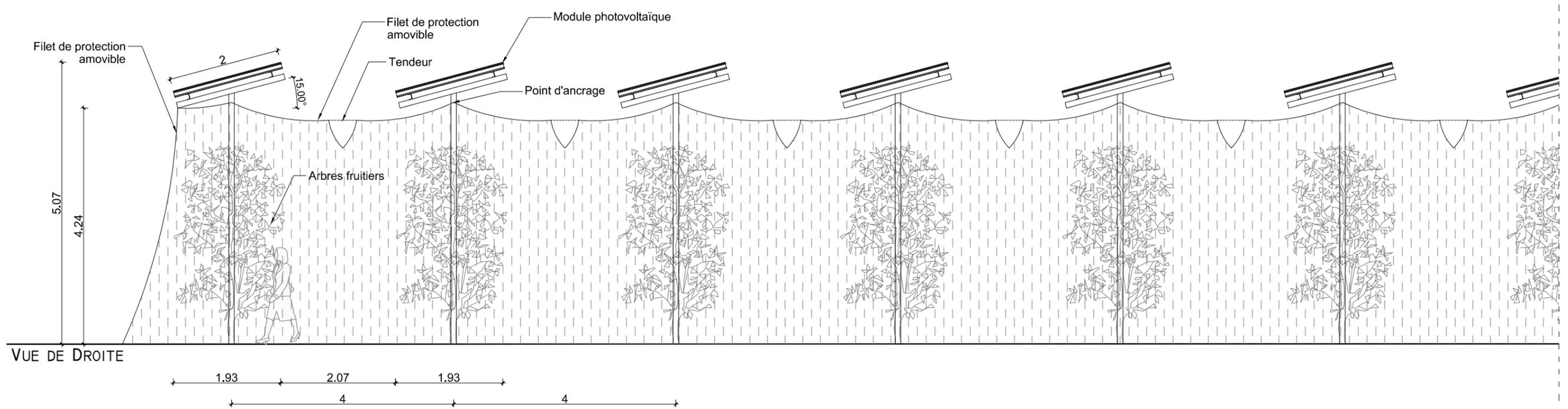
Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité des structures seront des pieux battus ou pieux vissés à une profondeur d'environ 1.50m à 2.00m suivant les préconisations de l'étude de sol.

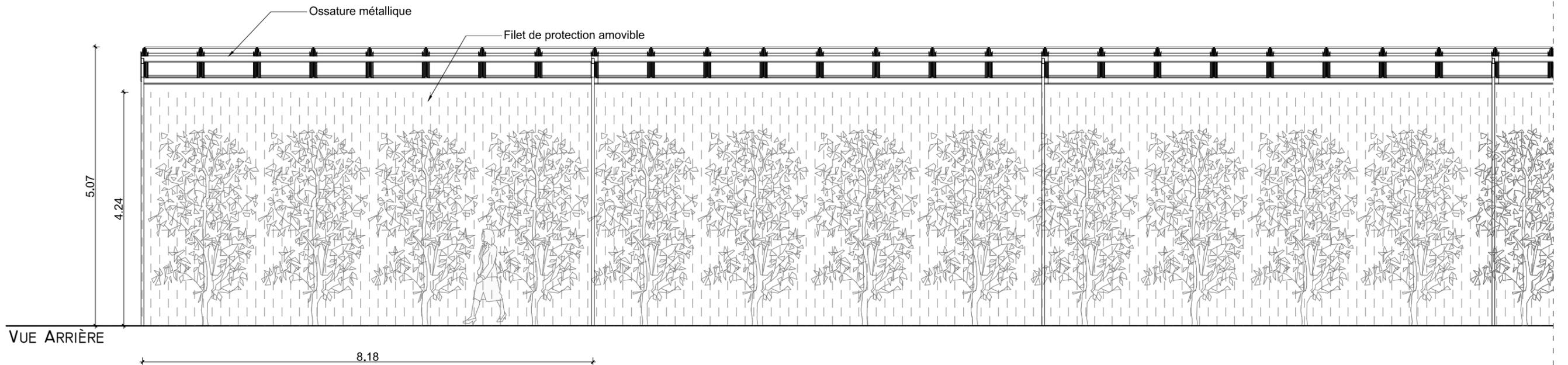
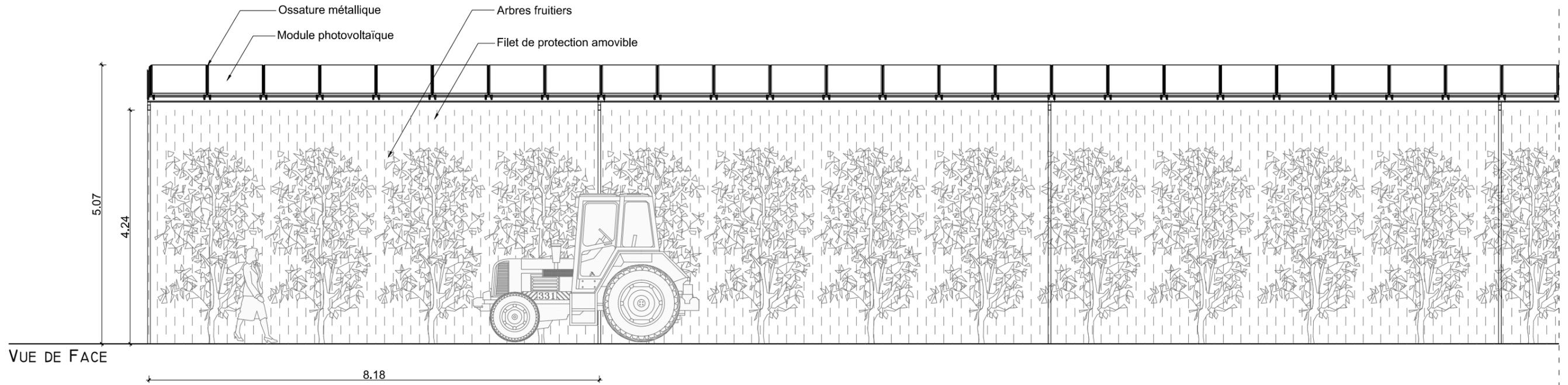


L'emprise au sol total de la serre photovoltaïque de type abris climatiques et des deux postes électrique sera de 28459.50 m²



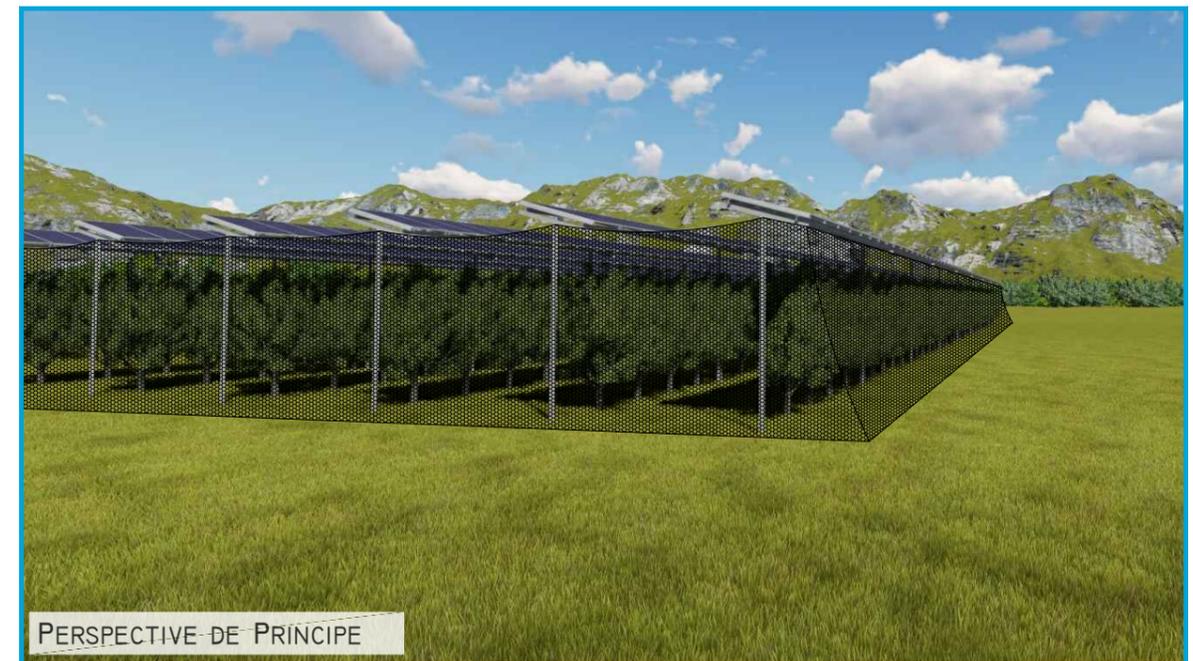
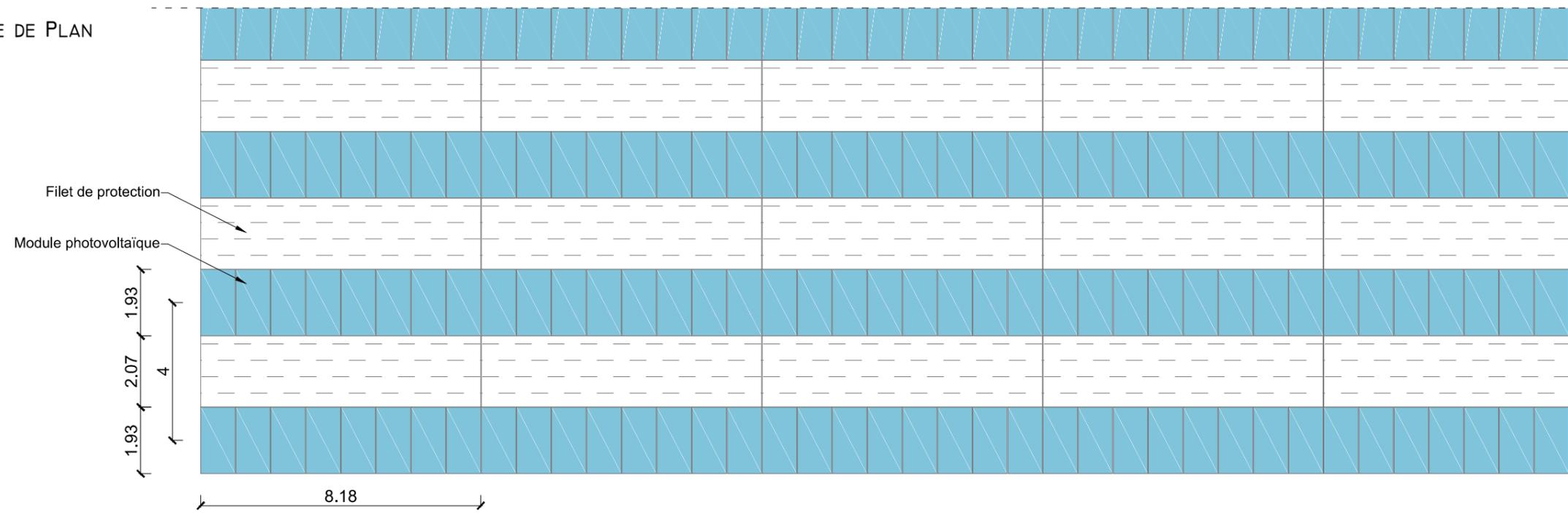


03/11/2020 1/75 RPR PC 5	Façades - Structures	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr 
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE		



03/11/2020 1/75 RPR PC 5	Façades - Structures	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr 
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE		

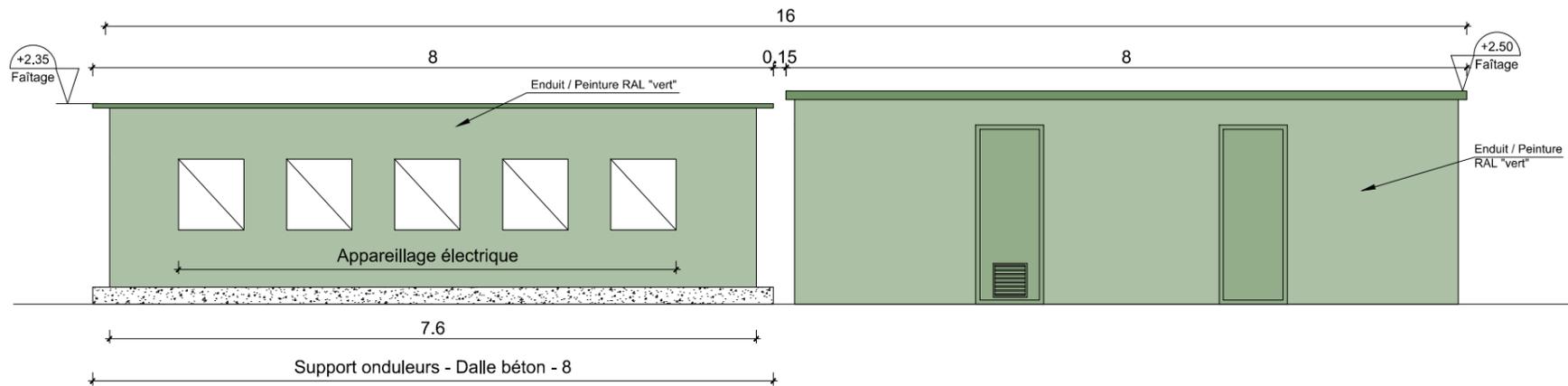
VUE DE PLAN



03/11/2020	Façades - Structures	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailles / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
1/200					
RPR					
PC 5					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

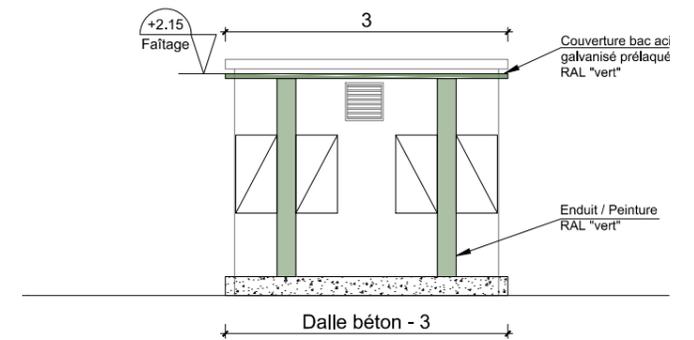
POSTE ELECTRIQUE (1)

VUE DE FACE



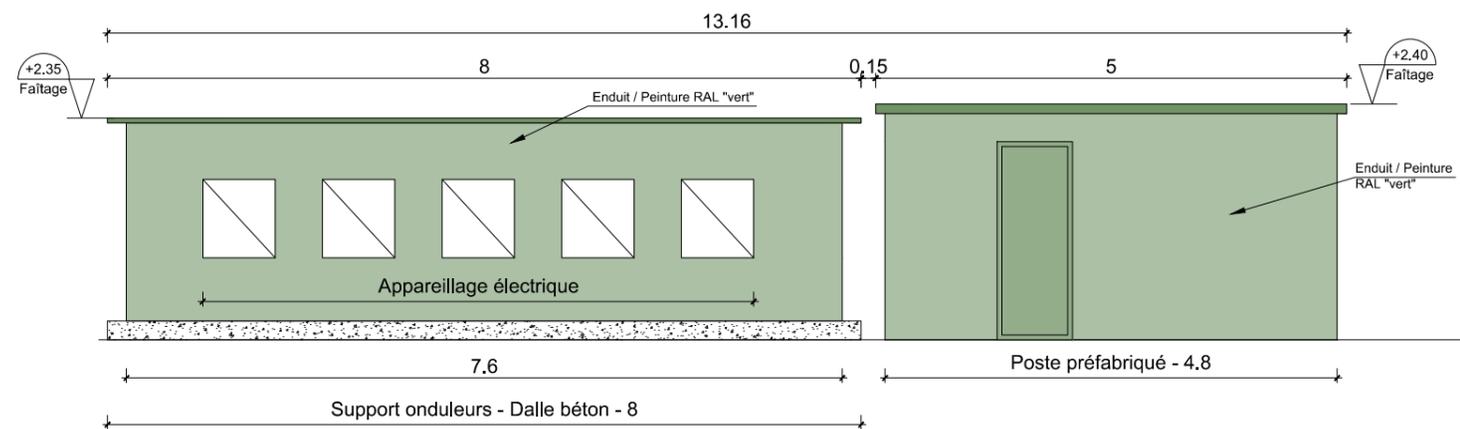
POSTE ELECTRIQUE (1, 2, 3 ET 4)

VUE DE GAUCHE

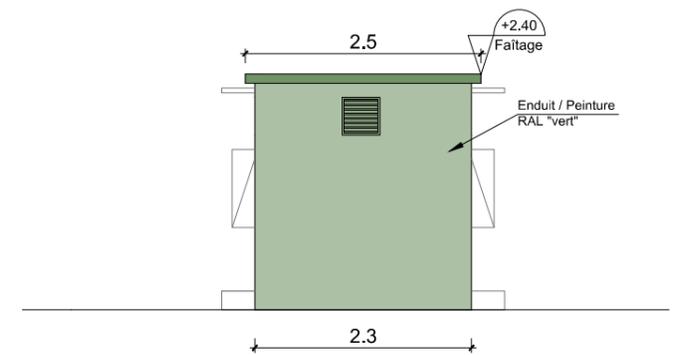


POSTE ELECTRIQUE (2)

VUE DE FACE



VUE DE DROITE



Le modèle du support des onduleurs est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le modèle du poste de transformation et de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

03/11/2020	Façades - PTR et PDL	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
1/50					
RPR					
PC 5					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



03/12/2020	Localisation des prises de vues	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEPS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7-8					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

VUE I - APRÈS



VUE I - AVANT



03/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEURS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 2 - APRÈS



VUE 2 - AVANT



03/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEURS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6-7					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 3 - APRÈS



VUE 3 - AVANT



03/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 8					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 4 - APRÈS



VUE 4 - AVANT



03/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'une serre photovoltaïque de type abris climatiques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEURS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 8					
		Madame SARRAZIN Lieu-dit: " Les Segeliers " 16700 - LA FAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Mise en culture de vergers avec installation d'abris
climatiques photovoltaïques



Mme. Caroline SARRAZIN

Les Vergers Fagussiens

131 rue du puits 16700 LA FAYE

Tél : 06 22 82 30 37

Email : epinouxcaroline@gmail.com

Table des matières

L'ARBORICULTURE FRUITIERE	3
LES VERGERS FAGUSSIENS.....	5
Situation	5
Fonctionnement de l'exploitation.....	5
Commercialisation.....	6
LE PROJET : MISE EN CULTURE DE VERGERS AVEC INSTALLATION D'ABRIS CLIMATIQUES PHOTOVOLTAÏQUES	7
L'abri climatique photovoltaïque	8
L'amélioration des conditions d'exploitation et de production pour la culture d'arbres fruitiers ...	11
Le partenariat entre Caroline SARRAZIN et TECHNIQUE SOLAIRE	14
Un projet agrivoltaïque à impact positif	14
CONTACTS	15
Pétitionnaire du projet :	15
Maitre d'œuvre :	15

L'ARBORICULTURE FRUITIERE

La France est le 3^e producteur de fruits et légumes dans l'Union européenne, derrière l'Italie et l'Espagne. Cette filière très diverse est dynamique et peut s'appuyer sur de nombreux signes officiels et démarches de qualité.

Les fruits et légumes représentent, en valeur, 11 % de l'agriculture française, soit environ 8 milliards d'euros à la production.

En volume, ce sont plus de 2,8 Mt de fruits qui sont produits chaque année.

Au recensement agricole de 2010, on dénombrait 27 600 producteurs de fruits (160 000 ha).

Parmi les fruits, c'est la pomme de table (1,5 Mt) qui domine de très loin la production française, vient ensuite la pêche nectarine (environ 200 000 tonnes).

La production en fruits et légumes biologiques évolue à la hausse : 9 196 exploitations fruitières pour 38 657 ha (chiffres 2017 : Source Agence Bio).

Très consommatrice de main d'œuvre, la filière cherche à gagner en compétitivité et en productivité. Ainsi, l'expérimentation et l'innovation sont les maîtres-mots pour permettre de faire face aux aléas climatiques, aux aléas sanitaires, aux crises économiques et aux variations des comportements de consommation.

SOURCE : France AgriMer





La majorité des arboriculteurs fruitiers aménagent aujourd’hui des vergers à haies étroites et palissées qui permettent d’allier productivité élevée et fruits de qualité. La maîtrise des haies fruitières de faible épaisseur facilite les travaux de taille, d’éclaircissage, de récolte, de traitement et permet la mécanisation (et donc une réduction de la pénibilité des travaux).

Cet aménagement des vergers permet aussi de protéger les arbres en y installant des abris climatiques (anti-grêle, anti-insectes, anti-pluie,...), ce qui réduit considérablement les risques de perte de production due à la météo ou aux maladies.

LES VERGERS FAGUSSIENS

Créés en 1975 par M.EPINOUX, repris par son fils Dominique puis par sa petite fille Caroline en 2016, les Vergers Fagussiens ont pour activité principale la production de pommes et de poires et .

Situation



Le siège de l'exploitation se situe au lieu-dit « Les loges » sur la commune de LA FAYE (16700).

Madame SARRAZIN exploite 10,5 hectares de vergers sur la commune de LA FAYE répartis en deux ilots (6,5ha + 4 ha) à proximité du siège de l'exploitation ainsi que deux vergers (3,25ha + 1,5 ha) au lieu-dit « Les jarris » sur la commune voisine de BERNAC (16700).

Madame SARRAZIN exploite aussi 145 hectares de grandes cultures (céréales).

L'exploitation emploie 4 personnes à temps-plein : une pour l'exploitation des céréales, deux personnes pour le conditionnement et la vente des fruits et une personne pour l'exploitation des vergers.

L'exploitation fait aussi appel à des saisonniers à certains moments de l'année : 5 personnes pour la taille des arbres, 5 personnes pour l'éclaircissage manuel des arbres en juin et enfin 25 personnes pour la cueillette.

Fonctionnement de l'exploitation

L'exploitation produit des pommes (12 variétés) et des poires (4 variétés). La cueillette s'étale de mi-août à fin octobre.

Après la cueillette, les fruits sont stockés dans des chambres froides. Une des six chambres froides a une atmosphère contrôlée permettant de faire le vide d'oxygène et de gaz carbonique pour une plus longue conservation. Les chambres froides sont fermées hermétiquement ce qui permet aux pommes de stopper leur maturation et de pouvoir être consommées jusqu'à la nouvelle récolte.

L'exploitation produit également des produits issus de la transformation des fruits (jus,...) ainsi que des céréales (blé, orge, tournesol, colza).

Commercialisation

La production fruitière des vergers fagussiens est vendue :

- en direct sur l'exploitation
- à des grandes surfaces
- à des grossistes
- à des cantines scolaires

La diversification des canaux de vente permet de réduire le risque de dépendance à un acheteur particulier et donc de réduire le risque financier.

La production céréalière est vendue à la coopérative Océalia ce qui permet à madame SARRAZIN de se concentrer sur la production de fruits sans avoir à gérer la commercialisation et la logistique de sa production céréalière.

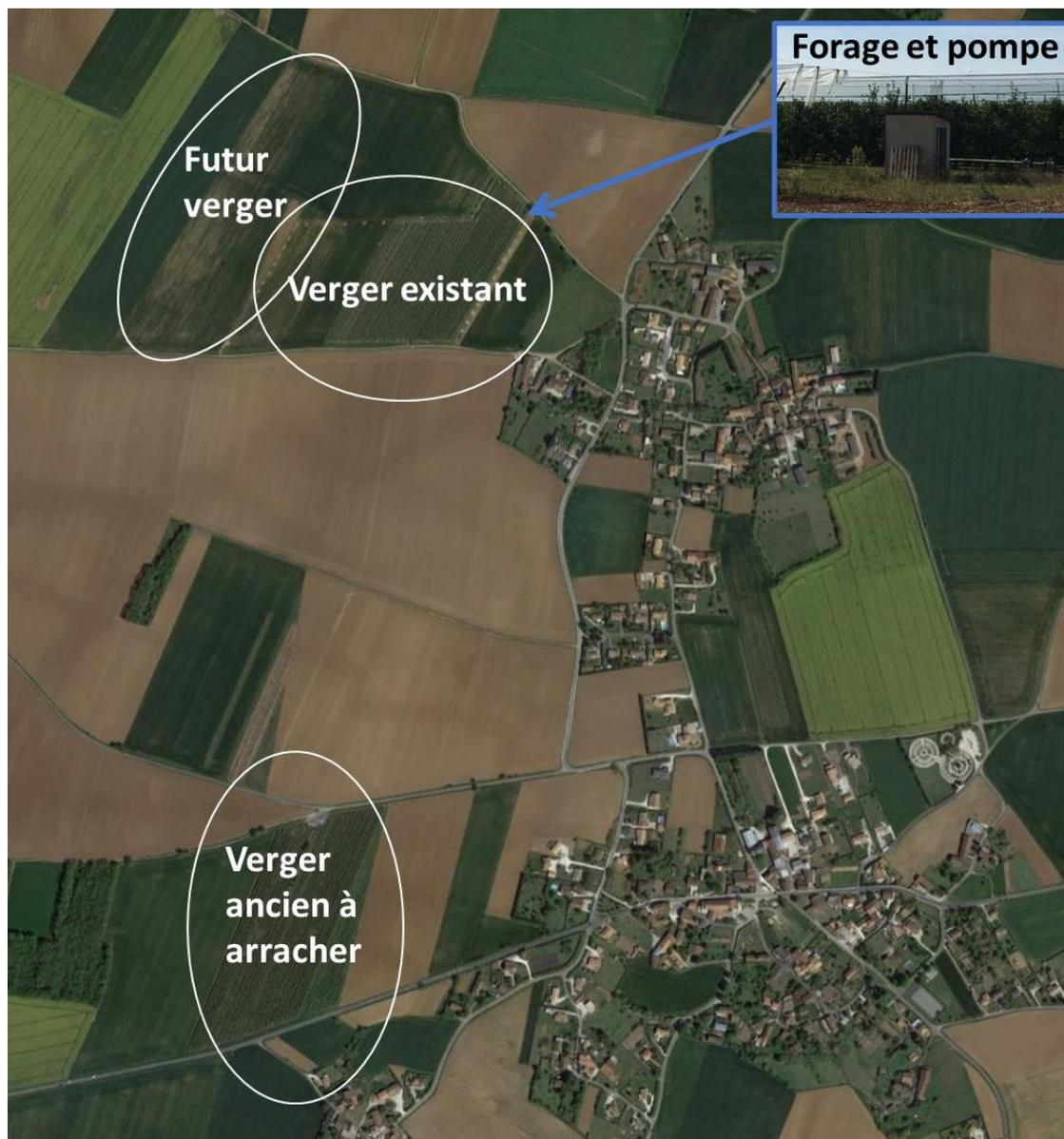
La production fruitière représente environ 75% du chiffre d'affaire de l'exploitation.

LE PROJET : MISE EN CULTURE DE VERGERS AVEC INSTALLATION D'ABRIS CLIMATIQUES PHOTOVOLTAÏQUES

Le projet consiste à créer à côté des vergers existants un nouveau verger à haies étroites en plantant des pommiers de différentes variétés (Golden, Belchard, Canada, Daliryan, Idared) et à y installer des abris climatiques photovoltaïques pour améliorer les conditions d'exploitation et la production du verger.

Le verger de 4 hectares situé au sud du siège d'exploitation est constitué d'arbres très anciens, qui produisent de moins en moins et que madame SARRAZIN commence donc à arracher. Des problèmes d'irrigation se posent aussi du fait de la grande distance (900m) entre ce verger et le forage et la pompe situés à proximité de l'autre verger existant planté plus récemment.

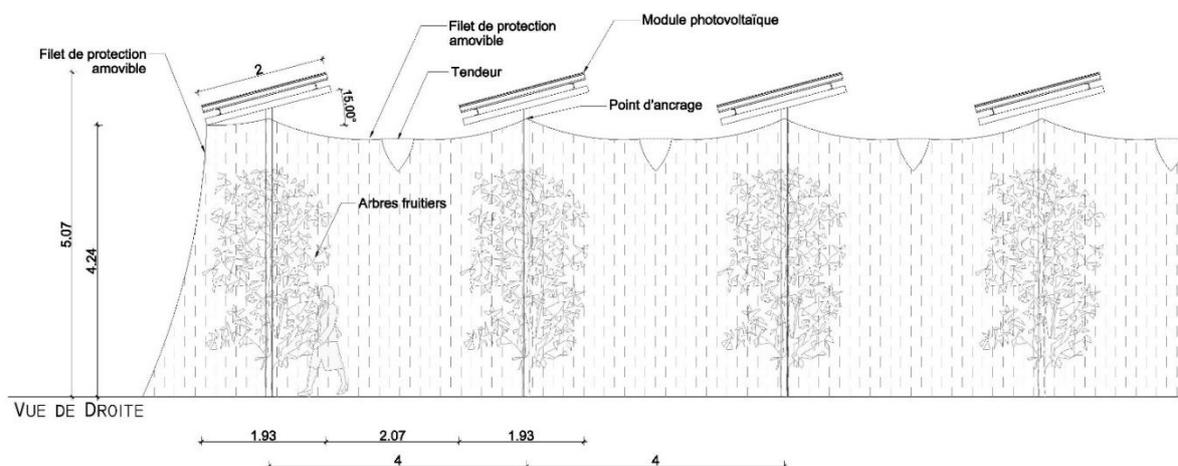
Le futur verger vise à remplacer le verger ancien progressivement arraché au cours des années à venir. Il sera implanté directement en continuité du verger le plus récent et le plus proche du siège de l'exploitation, ce qui optimisera les conditions d'exploitations.



En plus d'avantages techniques, les abris climatiques photovoltaïques ont un avantage économique essentiel : la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques permet de financer la construction des abris et l'acquisition des plants et évite ainsi à l'exploitant un investissement important.

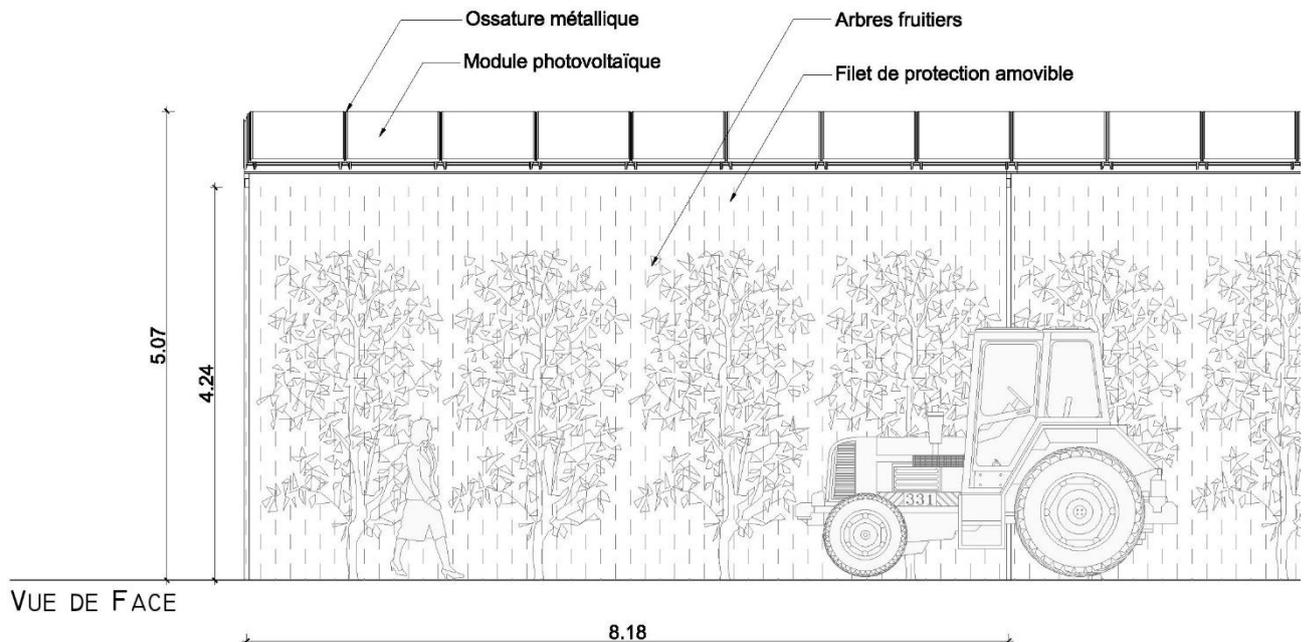
L'abri climatique photovoltaïque

L'abri climatique photovoltaïque développé par Technique Solaire avec des arboriculteurs consiste en une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection à plus de 4 mètres de hauteur ainsi que des panneaux solaires photovoltaïques au-dessus des filets. Les panneaux photovoltaïques et les filets assurent une protection intégrale des arbres du verger, contre les intempéries (grêle, gel, coups de chaud,...).

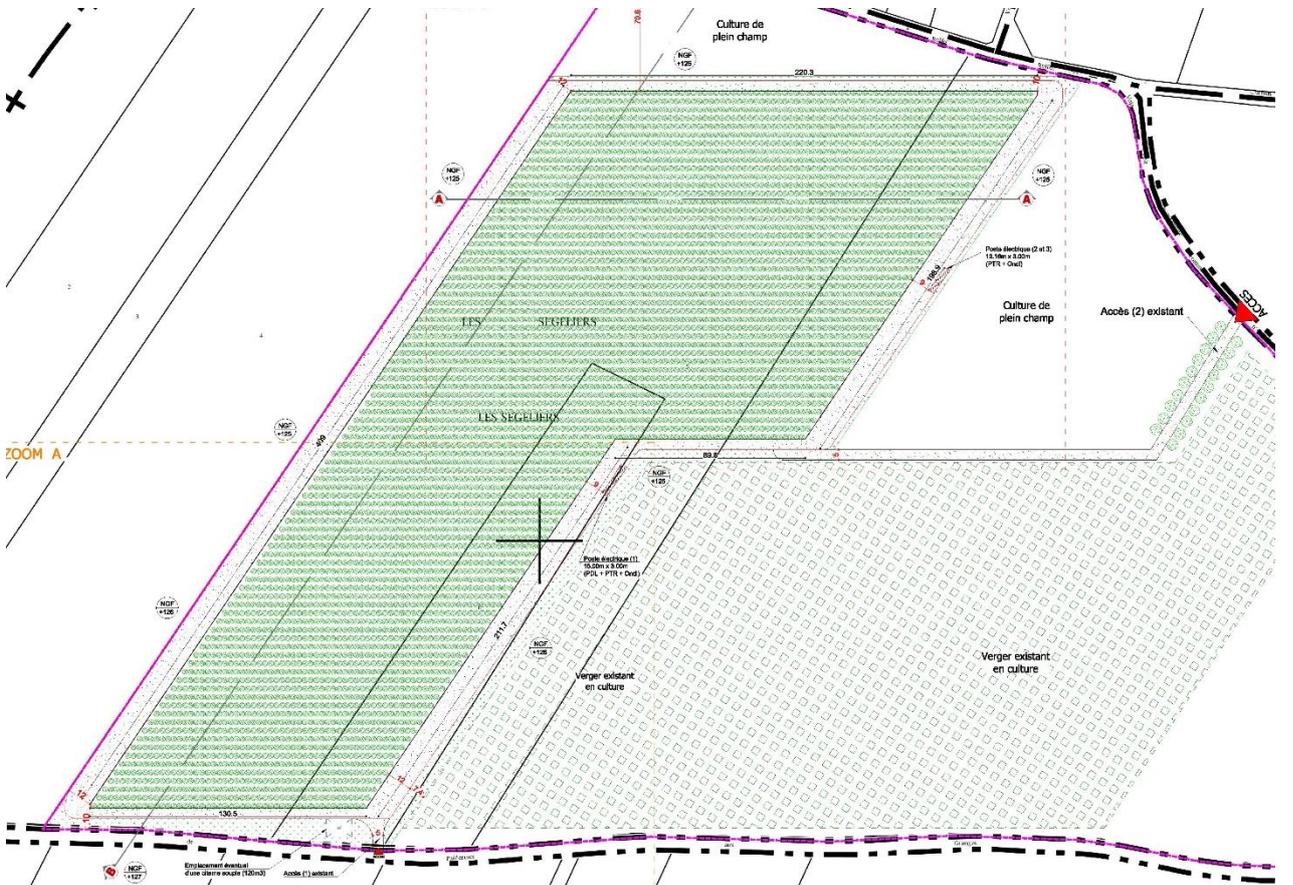


Les filets sont fixés à la structure au niveau du câble de faitage (point d'ancrage) en-dessous des panneaux solaires (hauteur de 4,25m) et sont reliés entre eux grâce à des tendeurs. Les tendeurs peuvent être détachés pour replier les filets sur le câble de faitage pour qu'ils ne s'usent pas pendant l'hiver lorsque les arbres n'ont pas besoin d'être protégés.

La hauteur des filets et des panneaux solaires permet la circulation d'engins nécessaires à l'exploitation : tracteur, nacelles,...



L'implantation du futur verger prend à la fois en compte le tracé des parcelles cadastrales et les contraintes d'exploitation : les rangs d'arbres sur la partie sud du verger mesurent tous 130 mètres de long et ceux sur la partie Nord 220 mètres de long. Le fait d'avoir des rangs de même longueur permet de faciliter l'entretien du verger (dosage traitements et pression du système d'irrigation identiques). Sur la partie Nord, la longueur des rangs se limite à 220 mètres car au-delà cela pose des problèmes en termes de pression pour l'irrigation.



L'amélioration des conditions d'exploitation et de production pour la culture d'arbres fruitiers

Ce projet va permettre à Madame SARRAZIN de mettre en culture de nouvelles parcelles dans des conditions d'exploitation optimales, en réduisant considérablement l'investissement initial ainsi que les risques de pertes de production liés aux aléas climatiques ou au stress hydrique.

Réduction des pertes de production liées aux aléas climatiques

Les filets et les panneaux solaires des abris climatiques protègent les arbres et leurs fruits des intempéries. Cela réduit le risque de perdre une partie voire l'intégralité de la production sur une saison et ainsi de se retrouver dans une position financière très compliquée.

Contre la grêle

Sans protection sur les vergers, un orage de grêle peut anéantir intégralement la production d'un verger. Les filets anti-grêle des abris climatiques photovoltaïques protègent le verger des épisodes de grêle. Les filets sont repliés en-dessous des panneaux solaires une fois la récolte passée. Cela évite que les filets s'abiment en hiver alors que les arbres n'ont pas besoin d'être protégés puisqu'ils n'ont pas de fruits ou de bourgeons à ce moment. Les panneaux solaires protègent les filets repliés des intempéries (pluie, neige, grêle, UV), ce qui ralentit considérablement leur usure et prolonge ainsi leur durée de vie.



Contre le gel

Les gelées tardives peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur la production si elles se produisent après le débourrement des arbres. Les panneaux solaires des abris climatiques photovoltaïques agissent comme un écran thermique : ils permettent de conserver plus longtemps la chaleur accumulée dans le sol au long de la journée, et donc de ralentir la chute de température dans le verger. Cela réduit le risque de gel tardif des arbres.

Contre les brulures

Lors des canicules, les fruits peuvent être « brulés » à certains endroits : des tâches apparaissent sur les fruits, ce qui les rend invendables.



Pommes brulées lors d'un épisode de canicule en Belgique

Les panneaux solaires des abris climatiques photovoltaïques apportent un ombrage à certains endroits du verger qui protègent les fruits de ce phénomène de brulure.

Contre la pluie

Les variétés fruitières comme le pommier sont particulièrement sensibles à l'humidité. Après un épisode pluvieux prolongé, notamment au moment du débourrement, l'humidité favorise le développement de la tavelure, maladie fongique pouvant avoir un très fort impact sur la qualité et la quantité des fruits.



Pomme atteinte de tavelure

Les panneaux solaires des abris climatiques sont situés au-dessus des rangées d'arbres. Lorsqu'il pleut, l'eau ne tombe pas directement sur les arbres, mais est déviée et tombe dans le sol, ce qui limite l'humidité sur l'arbre, ses feuilles, ses fruits sans pour autant le priver d'eau puisque l'eau de pluie s'infiltre dans le sol de part et d'autre du rang.

Réduction du stress hydrique et des besoins en eau

Les arbres fruitiers ont des besoins en eau importants et déterminants pour la quantité et la qualité des fruits qu'ils produisent. C'est pourquoi les vergers sont équipés de systèmes d'irrigation. Cependant, à l'heure du réchauffement climatique où les épisodes caniculaires et les sécheresses se font de plus en plus fréquents, les arbres fruitiers sont davantage soumis au stress hydrique et celui-ci peut avoir des conséquences terribles sur les fruits : baisse de calibre et baisse du nombre de fruits par arbre.

Les vergers ont beau être équipés de systèmes d'irrigation, lors des sécheresses et canicules, cette irrigation peut ne pas suffire à éviter le stress hydrique, d'autant plus que des mesures de restrictions des prélèvements d'eau à usage agricole sont très souvent mises en place pendant ces périodes.

Les panneaux solaires des abris climatiques créent des zones ombragées à certains endroits du verger ce qui réduit le phénomène d'évapotranspiration des sols. Cela permet de conserver davantage d'eau dans les sols, ce qui réduit les besoins en irrigation et le risque que les arbres soient exposés au stress hydrique.

Réduction de l'investissement initial et des coûts d'exploitation

La mise en culture d'un verger est un investissement coûteux qui doit être amorti sur des horizons de temps long (minimum 10 ans), d'autant plus que les premières années les jeunes arbres ne donnent pas de fruits.

L'installation d'abris climatiques photovoltaïques permet donc de réduire considérablement l'investissement de départ : la revente de l'électricité produite par les panneaux sert à financer l'installation des abris (structure, filets, palissage) mais aussi l'achat des plants à la mise en culture. Ces coûts représentent en moyenne (en fonction du type de culture) 90% de l'investissement de départ pour mettre en culture un verger.

La réduction considérable de l'investissement initial permet d'avoir une production rentable dès la première récolte, sans avoir à contracter d'emprunt sur plusieurs années. Cela permet par exemple

d'utiliser la somme initialement prévue pour créer le verger pour réaliser d'autres investissements nécessaires au fonctionnement de l'exploitation ou alors de diversifier l'activité.

Pendant les années d'exploitation du verger, les abris climatiques photovoltaïques permettent aussi de réduire les coûts de production : l'exploitant n'a plus besoin de souscrire à une assurance protégeant ses récoltes du risque de grêle (souvent très coûteux) ou d'investir dans d'autres moyens de lutte anti-grêle.



Le partenariat entre Caroline SARRAZIN et TECHNIQUE SOLAIRE

Le développement et la construction des abris climatiques photovoltaïques se fait dans le cadre d'un bail à construction et d'un prêt à usage entre Madame SARRAZIN et TECHNIQUE SOLAIRE.

Le projet est financé (hors mise en place d'équipements spécifiques à l'exploitant) par TECHNIQUE SOLAIRE avec des fonds propres et de la dette remboursée avec la revente de l'électricité produite par les panneaux pendant la durée du bail.

Un projet agrivoltaïque à impact positif

Ce projet est donc un moyen d'utiliser la production d'énergie renouvelable pour financer des infrastructures à vocation agricole, et permettre des améliorations techniques et économiques au sein d'une exploitation agricole.

Le projet va permettre à Madame SARRAZIN de pérenniser son activité en mettant en culture des vergers sans avoir à investir au départ.

Il va aussi faire de LA FAYE un territoire à énergie positive. Avec une installation photovoltaïque de 6 Mégawatts-crête, l'installation va produire **7387 MWh** par an, soit la consommation de **2686 foyers** (hors chauffage et eau chaude sanitaire, à raison de 2,75 MWh/an/foyer) et ainsi éviter l'émission de **657 tonnes de CO2** par an (France : 89kg CO2eq/MWh).

Enfin, le projet génèrera des retombées fiscales pour les collectivités locales avec le paiement d'un IFR de **18 000 euros par an**.

CONTACTS

Pétitionnaire du projet :



Mme. Caroline SARRAZIN

Les Vergers Fagussiens

131 rue du puits 16700 LA FAYE

Tél : 06 22 82 30 37

Email : epinouxcaroline@gmail.com

Maitre d'œuvre :

TECHNIQUE SOLAIRE

26 rue Annet Segeron

86580 BIARD

Raphaël LEFORT, Chargé de
développement

Tél : 07 62 18 10 40

raphael.lefort@techniquesolaire.com



Romain Proux, Service Urbanisme

Tél : 06 64 95 52 44 / 05 49 56 01 19

romain.proux@techniquesolaire.com

PREFET DE LA CHARENTE

FORMULAIRE JUSTIFIANT LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT NECESSAIRE A L'EXPLOITATION AGRICOLE

Les zones agricoles, dédiées aux différentes cultures ou à l'élevage, sont par nature inconstructibles. Toute construction y est interdite sauf à titre dérogatoire pour les constructions ou les installations liées et nécessaires aux exploitations agricoles¹.

Dans le cas d'un projet agricole situé dans un espace autre qu'urbanisé, dans une commune non dotée de document d'urbanisme et donc gérée par le RNU (Règlement National d'Urbanisme), celui-ci doit être soumis à l'avis de la CDCEA dès lors qu'il réduit une surface où est exercée une activité agricole ou à vocation agricole.

Afin de justifier de la nécessité de votre projet avec votre exploitation agricole, il vous appartient de démontrer le bien fondé de votre demande en justifiant de la réalité de l'exploitation et en apportant une description la plus précise et complète de votre projet, en complément de votre dossier de permis de construire. Vous avez ainsi la possibilité de compléter ce formulaire dont les renseignements sont confidentiels et ont pour but de faciliter la compréhension de votre projet et l'instruction de votre dossier de permis.

1 - INFORMATIONS GENERALES

Nom du bénéficiaire du bâtiment agricole : Sauazn Caroline
Prénom : Caroline
Téléphone (portable de préférence) : 06 87 87 30 32
Mél : epinowcaroline@gmail.com

2 - EXPLOITATION

Dénomination de l'exploitation : Sauazn Caroline
N° PACAGE : 16165069

Nom-Prénom du chef de l'exploitation (ou du gérant) : "
Nombre d'associés exploitants :
Nombre d'UTH : 5

Présence d'un JA : oui non (si oui date d'installation : 01/01/2016)
- Ja aidé : oui non

Installation future d'un JA (dans l'année du projet) : oui non (si oui date prévue :

3 - LOCALISATION

Adresse du siège d'exploitation	Adresse du projet
Lieu-dit : <u>Les Loges</u>	Lieu-dit :
Commune : <u>La Fayette</u>	Commune :

4 - VOTRE ACTIVITE

- Exploitant agricole n'exerçant aucune autre activité
 Exploitant agricole à titre principal exerçant une autre activité (précisez laquelle)
 Exploitant agricole à titre secondaire exerçant une activité non agricole à titre principal (précisez laquelle)

5 - EXPLOITATION AGRICOLE

SAU de l'exploitation (ha) : 159

1 Références législatives et réglementaires du code de l'urbanisme (communes en RNU : article L111-1-2 / communes en PLU : article R123-2-7 / communes en cartes communales : article L124-2 et R124-3)

6 - SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION

Nature des cultures	Surface (ha)	Stockage sur l'exploitation			
		Oui/Non	Besoins (m ²)	Volume récolté (m3, tonnes, nb de balles)	Lieu (bâtiment, silo, pailler extérieur, coopérative...)
Grandes cultures (céréales, oleo-proteag.)	145,57	oui	600		
Paille					
Mais fourrage					
Prairies					
Foin					
Ensilage					
Vignes					
Vergers	15,47	oui	1500 m ²	700	

(1) indiquer le bâtiment en référence

Par manque de place, stockez-vous des céréales dans une coopérative ? oui non

Si oui laquelle : *ocelina*

- distance par rapport à votre exploitation : *3 km*

- type de céréales et quantités stockées : *blé - orge - Tournesol - colza*

- Modalités de récolte des cultures et fourrages (par vous-même, par une entreprise de travaux agricoles, CUMA,) : *par moi-même*

	CONSTRUCTIONS EXISTANTES (1)	SURFACE EN M ²	UTILISATIONS ACTUELLES (animaux, fourrages, matériel...)	LOCALISATION (siège d'exploitation, ilot extérieur...)
1	Rangau	640	stockage pailles + ch. frites	
2	Rangau	200	abris tracteur	
3	Atelier	150		
4	Chambre froide	250		
5	Rangau	600	conditionnement + rente + chambre froid	

(1) distinguer les parties logement des animaux, des parties stockage des fourrages et du matériel

Matériel agricole SOUS ABRI	Nombre	Surface utilisée (m ²)	Lieu de rangement actuel (1)
Moissonneuse	1	70	2
Pulvérisateur	1	50	2
Tracteur	8	290	2-3
Emballage	1	400	1

(1) Indiquer le bâtiment en référence dans le tableau précédent

Matériel agricole HORS ABRI	Nombre	Besoin en surface (m ²)	Lieu de rangement PREVU
trayeur	1		
chaussés éleveurs	1		
tableforme cueillette	1		

ANIMAUX PRESENTS (mères, génisses, veaux...)	NOMBRE	BESOINS EN LOGEMENT (m ²)	Logement actuel		
			Lieu (1)	Mode (2)	Nombre d'animaux logés
BOVINS LAIT					
Vaches mères					
Génisses					
Veaux					
Bovins mâles					
BOVINS VIANDE					
Vaches mères					
Génisses					
Veaux					
Bovins mâles					
OVINS					
Brebis mère					
Agneau					
Ovin mâle					
CAPRINS					
Chèvres mères laitières					
Chèvres viande					
Chevreau					
Caprin mâle					
PORCINS					
Femelles mères					
Porcs charcutier					
EQUINS					
Chevaux					
Poneys					
AUTRES					

(1) indiquer le bâtiment en référence dans le tableau précédent

(2) précisez : animaux à l'attache, aire paillée, logettes + caillebotis....

10 - NECESSITE DU PROJET

En quoi ce projet est-il **nécessaire** à l'exploitation ?

(nécessité de déplacer des capacités existantes de stockage, de logement des animaux ou autre ; nécessité de créer de nouvelles capacités pour le stockage, le logement des animaux ou autres ; acquisition de nouveaux équipements ; nécessité d'améliorer les conditions de travail ; autres...). N'hésitez pas à apporter toute précision que vous jugerez utile.

Ce projet s'inscrit dans une politique de renouvellement des vergers suite à une reprise récente (2016) - De plus il est aujourd'hui nécessaire de se protéger contre les aléas climatiques de plus en plus fréquents.

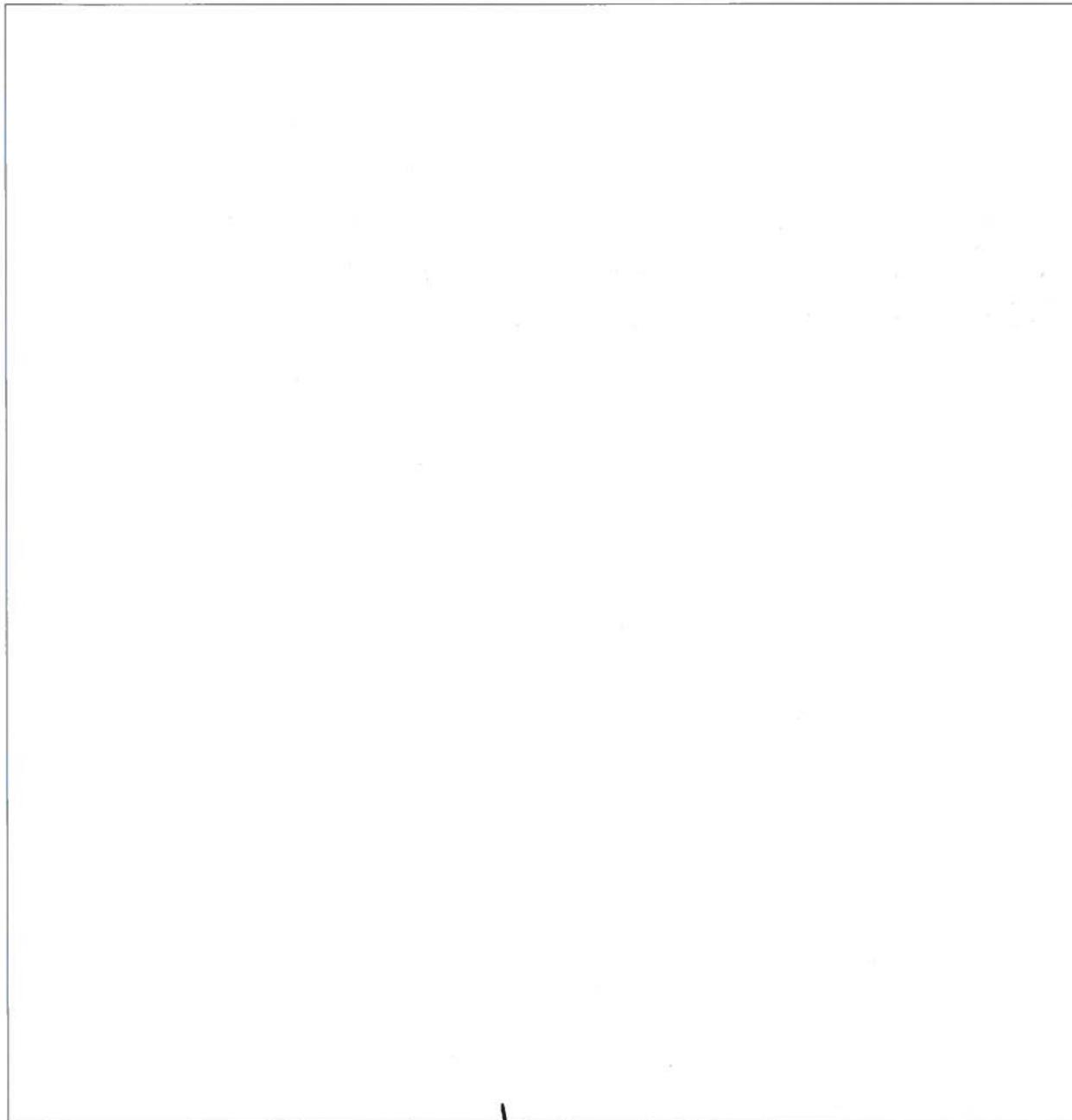
11 - PROJET COMPORTANT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La pose de panneaux photovoltaïques impose une certaine inclinaison et une certaine orientation de la toiture pour optimiser les rendements de production d'énergie. Expliquez comment ces contraintes sont rendues compatibles avec la fonctionnalité agricole du bâtiment (notamment pour les projets où une faible hauteur à l'égout est retenue pour le pan incliné au sud (hauteur inférieure à 2,5m)

Panneaux photovoltaïques sont situés à 4 mètres de hauteur donc au-dessus des arbres et piliers pour permettre une bonne exploitation du vergers.

12 – SCHEMAS FONCTIONNELS

Réalisez ci-dessous un schéma fonctionnel synthétique de l'ensemble de l'exploitation (bâtiments, terres, animaux, voies d'accès.....) permettant d'expliciter l'intérêt du projet pour votre exploitation, ainsi qu'un schéma du(des) nouveau(x) bâtiment(s) avec plan d'aménagement intérieur (détail des surfaces affectées à chaque usage).



Je soussignéSAMAZIN CAROLINE.....certifie exacts les renseignements contenus dans la présente fiche.

Date 28-09-20.

Signature



POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS DDT

- Volet ADS : Unités Territoriales : Confolens (05.45.85.48.10) / Ruffec (05.45.30.78.10) / Barbezieux (05.45.79.08.50) / Cognac (05.45.35.58.10)

- Service Economie Agricole et Rurale (SEAR) : Corine BESSON : 05.17.17.39.02 / corine.besson@charente.gouv.fr

- Site Internet : <http://www.charente.gouv.fr/> (Rubrique : Politiques publiques / Agriculture)



Code de sécurité :

2017B6FEBA55C57

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations
contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msadescharentes.fr
rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**
- en contactant la MSA des Charentes ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

Mme SARRAZIN CAROLINE
91 RUE DES CHAMPS
LES LOGES
16700 LA FAYE

La MSA des Charentes certifie que :

Madame SARRAZIN CAROLINE

91 RUE DES CHAMPS

LES LOGES

16700 LA FAYE

2810816341047

est affilié(e) en qualité de chef d'exploitation auprès de notre organisme depuis le
01/01/2016.

A la date du 28/09/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.
- la superficie mise en valeur est de 151,3444 ha DONT 13,5600 HA EN CULTURES
SPECIALISEES

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

Le Directeur

DECLARATIONS

[Se déconnecter](#)

[Actualités](#)

[Documents](#)

[Mon Profil](#)

[Economie](#)

[Vergers](#)

[Nous contacter](#)

Vergers > Inventaires

Déclaration

Accusé de réception

Faire la déclaration

CAMPAGNE 2020/2021 ▼

Synthèse

Pommes				Poires			
Nb total d'arbres plantés : 22044		Surface Plantée totale : 12,2874		Nb total d'arbres plantés : 2500		Surface Plantée totale : 1,5000	
Variété	Nb arbres	Surface plantée	% Surface	Variété	Nb arbres	Surface plantée	% Surface
G.GOLDEN	9 231	5,2303	42,57	COMICE	1 034	0,6204	41,36
G.GALA	2 563	1,3585	11,06	CONFERENCE	1 017	0,6102	40,68
REINETTE CANADA	1 634	0,9804	7,98	WILLIAM'S	283	0,1698	11,32
G.ELSTAR	1 500	0,9000	7,32	BEURRE HARDY	166	0,0996	6,64
BELCHARD ou CHANTECLER	1 810	0,7800	6,35				
G.JONAGOLD	1 364	0,6989	5,69				
REINE DES REINETTES	892	0,6533	5,32				
G.IDARED	750	0,4500	3,66				
RESISTANT TAVELURE	800	0,3360	2,73				
DALINETTE	500	0,3000	2,44				
G.FUJI	400	0,2400	1,95				
	333	0,1998	1,63				
BICOLORES DIVERS	267	0,1602	1,30				

Liste des blocs fruitiers

45 bloc(s) trouvés

Nb de producteurs : 1

Surface totale (Ha) : 14,0169

N° Bloc	Localisation	Especes Variete Clone	Porte Greffe	Annee Plantation (tere Feuill.)	Annee Surgreffage	Distance (m) Nb d'arbres	Surfaces plantées (ha)	
35	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN	M. 106 (MALUS 106)	1977		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 1666	0,9996	I, S:C, F:AX
21	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN BELGOLDEN		1993		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 1334	0,8004	I, S:C, F:AX
10	BERNAC () Lieu dit : Les jaris Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN	M. 2 DOUCIN FONTENAY			entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 1000	0,6	I, S:C, F:AX
14	BERNAC () Lieu dit : Les jaris Réf. cad.: 0	Pomme BELCHARD ou CHANTECLER BELCHARD ou CHANTECLER				entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 900	0,54	I, S:C, F:AX
9	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN PRIMGOLD ou DELJENI				entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 833	0,4998	I, S:C, F:AX
34	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN		1987		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 833	0,4998	I, S:C, F:AX
11	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN GOLDEN INRA 972				entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 833	0,4998	I, S:C, F:AX
24	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.ELSTAR		1992		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 800	0,48	I, S:C, F:AX
27	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GALA		1999		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 800	0,48	I, S:C, F:AX
9	BERNAC () Lieu dit : Les jaris Réf. cad.: 0	Pomme G.GALA				entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 767	0,4602	I, S:C, F:AX
	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN PINK GOLDEN ou LERAT	PAJAM 2 - CEPILAND	2019		entre rangs : 3 sur le rang : 1,3 Nb d'arbres : 1180	0,4602	I, CB, S:P, F:Y
45	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GALA JUGALA	M.9 INFEL PAJAM			entre rangs : 3,5 sur le rang : 1,2 Nb d'arbres : 996	0,41832	I, CB, S:P, F:Y
44	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme REINE DES REINETTES LEPAGE	PAJAM 1 - LANCEP			entre rangs : 3,5 sur le rang : 2,4 Nb d'arbres : 492	0,41328	I, CB, S:P, F:Y
32	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme REINETTE CANADA GRISE DU CANADA	M. 106 (MALUS 106)	1978		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 650	0,39	I, S:C, F:AX

42	() Lieu dit : Réf. cad.:	Pomme RESISTANT TAVELURE STORY INNORED	PAJAM 2 - CEPILAND		entre rangs : 3,5 sur le rang : 1,2 Nb d'arbres : 800	0,336	CB, S,C, F:YY
12	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.IDARED			entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 517	0,3102	I, S,C, F:AX
33	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.ELSTAR		1987	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 500	0,3	I, S,C, F:AX
	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme DALINETTE DALINREU ou DALINETTE ou CHOUFETTE	PAJAM 1 - LANCEP		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 500	0,3	I, CB, S:P, F:A)
30	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN LYSGOLDEN		1993	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 483	0,2898	I, S,C, F:AX
43	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.JONAGOLD DALIRYAN	PAJAM 1 - LANCEP		entre rangs : 3,5 sur le rang : 1,2 Nb d'arbres : 664	0,27888	I, CB, S:P, F:Y
31	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme REINETTE CANADA GRISE DU CANADA		1976	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 434	0,2604	I, S,C, F:AX
20	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme BELCHARD ou CHANTECLER BELCHARD ou CHANTECLER		1998	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 400	0,24	I, S,C, F:AX
26	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.FUJI		1999	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 400	0,24	I, S,C, F:AX
29	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad. : 0	Pomme G.JONAGOLD		1999	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 350	0,21	I, S,C, F:AX
16	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme JONAGOLD		1986	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 333	0,1998	I, S,C, F:AX
4	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Pomme REINETTE CANADA GRISE DU CANADA	M. 2 DOUCIN FONTENAY	1981	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 300	0,18	I, S,C, F:AX
8	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN PRIMGOLD ou DELJENI		1992	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 300	0,18	I, S,C, F:AX
22	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme BICOLORES DIVERS DELBARESTVALE ou DELCORF		1993	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 267	0,1602	I, S,C, F:AX
23	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN PRIMGOLD ou DELJENI			entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 267	0,1602	I, S,C, F:AX
3	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme REINETTE CANADA GRISE DU CANADA	M.9 NAKB	1986	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 250	0,15	I, S,C, F:AX
15	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.JONAGOLD JONAGORED	M. 106 (MALUS 106)		entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 250	0,15	I, CB, S:P, F:A)
	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.IDARED			entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 233	0,1398	I, S,C, F:AX
17	() Lieu dit : Réf. cad.:	Pomme REINE DES REINETTES REINE DES REINETTES		1986	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 200	0,12	I, S,C, F:AX
25	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.ELSTAR		1992	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 200	0,12	I, S,C, F:AX
39	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Pomme REINE DES REINETTES REINE DES REINETTES		1964	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 200	0,12	I, S,C, F:AX
28	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN GOLDEN REINDERS		1993	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 166	0,0996	I, S,C, F:AX
40	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN GOLDEN INRA 972	PAJAM 1 - LANCEP		entre rangs : 3,5 sur le rang : 1,2 Nb d'arbres : 170	0,0714	I, CB, S:P, F:Y
41	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme G.GOLDEN PINK GOLDEN ou LERAT	PAJAM 1 - LANCEP		entre rangs : 3,5 sur le rang : 1,2 Nb d'arbres : 166	0,06972	I, CB, S:P, F:Y
38	LA FAYE () Lieu dit : LE PEUX Réf. cad.: 0	Pomme G.JONAGOLD		1992	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 100	0,06	I, S,C, F:AX
	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Pomme BELCHARD ou CHANTECLER BELCHARD ou CHANTECLER	PAJAM 1 - LANCEP	2020	entre rangs : 3 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 510	0,2295	I, CB, S:P, F:Y
7	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Poire CONFERENCE CONFERENCE		1992	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 1017	0,6102	I, S,C, F:AX
5	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Poire COMICE DOYENNE DU COMICE	COGNASSIER D'ANGERS	1992	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 717	0,4302	I, S,C, F:AX
6	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Poire COMICE DOYENNE DU COMICE	OH.11	1992	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 317	0,1902	I, S,C, F:AX
18	LA FAYE () Lieu dit : LES GRANGES Réf. cad.: 0	Poire WILLIAM'S WILLIAMS		1990	entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 283	0,1698	I, S,C, F:AX
2	BERNAC () Lieu dit : Les jarrais Réf. cad.: 0	Poire BEURRE HARDY BEURRE HARDY/GELLERTS BUTTERBIRNE			entre rangs : 4 sur le rang : 1,5 Nb d'arbres : 166	0,0996	I, S,C, F:AX